



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 31 (1931), p. 135-176

Edmond Pauty

La défense de l'ancienne ville du Caire et de ses monuments. Urbanisme et archéologie [avec 9 planches et 8 plans].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711714	<i>La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne</i>	Sylvie Ayari
9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)

LA

DÉFENSE DE L'ANCIENNE VILLE DU CAIRE

ET DE SES MONUMENTS ⁽¹⁾

URBANISME ET ARCHÉOLOGIE

(avec 9 planches et 8 plans)

PAR

M. EDMOND PAUTY

ARCHITECTE-EXPERT DU COMITÉ DE CONSERVATION DES MONUMENTS DE L'ART ARABE.

Mariette, il y a déjà longtemps, disait, à propos du Caire, que livré à lui-même, «il déchire les parchemins de sa propre noblesse». Des coutumes séculaires, contre lesquelles il est difficile de s'opposer, veulent que les Orientaux n'aient pour tout ce que leurs prédécesseurs ont construit que mépris ou indifférence; exception faite cependant pour les mosquées particulièrement vénérées ou celles qui servent encore à la célébration de leur culte. Les collectionneurs de «vieilleries» ne leur inspirent que de la pitié ou de l'ironie;

⁽¹⁾ Les principaux éléments de cette étude furent préparés, sur la demande de S. M. le roi Fouad I^{er}, au début de l'année 1929 et communiqués aux membres du Comité de Conservation de l'Art arabe. Un programme général de travaux, plus précis, fut remis à M. Sayed bey Mitoualli, directeur du Service technique au Ministère des Wakfs, en février 1930.

Si une bonne partie des travaux suggérés dans cette étude a été réalisée, pendant ces deux dernières années, par contre, aucune mesure de sauvegarde n'a été prise par les services compé-

tents pour la défense de l'ancienne ville du Caire.

Les considérations générales et les projets de zones exposés dans cette étude, conservent donc leur opportunité; elles constituent une vue d'ensemble qui pourrait être mise au point et donnerait lieu à de larges études complémentaires.

Au cours des années 1881 et 1882, M. Arthur Rhoné déplorait en termes véhéments la disparition de la ville du Caire. Quoique sceptique quant à leur efficacité, nous élevons ici, après lui, nos protestations au sujet de la démolition systématique des anciens quartiers.

aussi les marchands d'antiquités peuvent-ils, en toute tranquillité, dépouiller les monuments de leur mobilier ancien et piller les curiosités archéologiques de la ville.

Il ne semble pas que la lente action des Européens, depuis le passage de Bonaparte, ait sensiblement modifié cet état d'esprit : les Égyptiens d'aujourd'hui, comme ceux de jadis, méconnaissent la valeur de ce qu'ils possèdent. Ils abattent indifféremment tout ce qui menace ruine, rasent coupoles et minarets. Pour eux, une indigente bâtisse neuve est préférable à un palais ancien. Avant 1870, le Caire n'avait pas encore trop souffert, car il n'était pas la proie d'une autocratie d'agents voyers, qui, pour améliorer la ville, appliquent sans discernement « quelques principes d'édilité à la Baltard, aussi étroits qu'inflexibles » ⁽¹⁾.

Touché par les protestations de voyageurs de goût, le gouvernement se décida à consulter un architecte, Salzmann, parfaitement apte à remplir le rôle qui lui fut confié. Mais il sombra rapidement sous le jeu des intrigues qui se formèrent contre lui, et fut chassé sans que même lui fussent payées les indemnités auxquelles il avait droit. Plus tard, une sorte de surveillance fut confiée par le Ministère des Wakfs à un architecte allemand, Franz bey, mais sans pouvoirs assez étendus; il ne put empêcher de malencontreuses restaurations et des destructions naturelles que quelques consolidations eussent, sans aucun doute, retardé.

Quelques Français résidents, parmi lesquels MM. Gabriel Charmes, Ambroise Baudry, Arthur Rhôné, vers 1880, comprirent la nécessité d'une institution souveraine et d'une impulsion persistante « sans lesquelles rien ne peut se faire en Égypte ». Ils projetèrent un Comité des Monuments historiques pourvu d'une autorité suffisante pour contre-balancer les pouvoirs du Ministère des Travaux publics. A leur grand étonnement la réalisation de ce projet rencontra de la résistance ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Rhôné, p. 13.

⁽²⁾ Arthur Rhôné, *Coup d'œil sur l'état du Caire* : « Il est difficile de savoir si ce projet, reconnu d'utilité publique par le contrôle européen, trouve une opposition systématique chez les musulmans qui, chargés de la gestion et de

la garde des monuments religieux, étaient les premiers à en vendre les dépouilles aux Infidèles; mais il est singulier que ce soient ces Infidèles qui demandent protection pour les édifices musulmans en craignant que leur requête n'arrive trop tard ».

Ce comité fut enfin constitué en 1881, et sa première séance eut lieu au Ministère des Wakfs le 1^{er} février 1882, sous la présidence de S. E. Mohammed Zéki pacha. Il comprenait des personnalités compétentes, choisies avec soin.

L'activité du Comité ne dura guère; après quelques réunions, on n'entendit plus parler de lui et personne ne put dire ce qu'il était devenu⁽¹⁾. Pendant ce temps les monuments continuaient à tomber. A la suite d'une assez longue période d'incubation, le Comité se ressaisit. Nous devons reconnaître que grâce à lui, un grand effort a été fait jusqu'à ce jour pour assurer la sauvegarde des monuments de l'art arabe et copte, et sans restriction nous louons le labeur fourni à cet effet. Les noms de Franz pacha, Herz pacha, restent attachés aux résultats obtenus, à ce jour. Le nombre considérable d'édifices, l'extrême vétusté de certains, rendaient la tâche très difficile et, sans leur volonté soutenue et manifestée de faire durer ces monuments, nous ne pourrions pas aujourd'hui les admirer⁽²⁾. Certaines restaurations furent particulièrement heureuses. De plus, une partie du mobilier fut conservée et restaurée dans de bonnes conditions, et nous pouvons affirmer que sans ces soins persévérants, de précieux documents pour l'art, l'histoire et l'archéologie ne nous seraient pas parvenus. Ces témoins d'un passé artistique sont à surveiller constamment, ils ne résistent à la ruine que sous condition d'être consolidés

Sur l'état des monuments du Caire en 1881 et sur la formation d'un Comité des Monuments Historiques, voir les articles du *Journal des Débats* des 2, 3, 4 août 1881 de M. Gabriel Charmes : *L'Art arabe du Caire*, et Bulletin du Comité, fascicule 1, années 1882 et 1883.

⁽¹⁾ Lettre de M. Arthur Rhôné à Louis Gonse, juin 1882 (*Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 44 et 45) :

«Une seule chose pouvait inquiéter les absents comme nous : c'est qu'après plusieurs mois d'existence avouée, le Comité ne donnait pas signe de vie. Cependant on se tranquillisait en disant qu'il était encore à cette phase mystérieuse et solennelle qu'on nomme volontiers la période d'incubation. — Au retour, quel fut donc notre étonnement en découvrant qu'il n'y avait pas eu incubation et que les membres mêmes du Co-

mité ne pouvaient dire ce qu'il était devenu! En rassemblant leurs souvenirs déjà lointains, ils se rappelaient que le 1^{er} février, Zéki pacha, ministre des Wakfs, les avait convoqués sous sa présidence, et qu'après lecture ils avaient adopté, presque sans discussion, un projet de règlement fort sagement rédigé par Franz bey. On formerait 3 commissions, etc. Il est juste d'ajouter qu'à cette époque, la rébellion des colonels et la désorganisation du gouvernement se développaient de manière à neutraliser l'action protectrice du Contrôle européen et à troubler l'application régulière des budgets.»

⁽²⁾ Consulter à ce sujet les Bulletins du Comité depuis 1882 jusqu'à 1924. Depuis cette dernière date un grand relâchement dans les travaux du Comité se manifeste, de plus on note l'absence de toute publication de ses réunions.

Bulletin, t. XXXI.

18

sans cesse; ils réclament des soins vigilants. C'est dire que nous devons confirmer l'utilité de restaurations patientes en les entourant d'un vigoureux système de défense. Puisqu'il est hors de doute que cette œuvre sera de longue haleine, nous voudrions qu'elle prît de la solidité en se liant intimement à une protection générale des sites et des monuments, prévue sur une vaste envergure.

Dans cet exposé, nous commencerons par des considérations sur la protection de la ville ancienne, puis descendant par degrés successifs jusqu'aux monuments, nous établirons ainsi, succinctement, le plan suivant lequel nous désirerions que nos efforts soient coordonnés. Nous insistons sur ce fait que la restauration des monuments doit s'inscrire dans une action de défense de la ville. Il n'est pas indifférent à une restauration qu'alentour tout se transforme, que des voies s'ouvrent à proximité ou que les maisons voisines soient anéanties. Entrepris sans souci des contingences, des travaux inconsidérés créent souvent et très vite une situation inextricable qui met radicalement en danger un quartier et ses monuments; ceux-ci semblaient cependant être à l'abri de toute destruction. N'avoir pas prévu devient alors une inexcusable faute.

En matière d'urbanisme rien n'est plus malaisé à protéger qu'un vieux quartier, ou une vieille ville. La grande diversité des ouvrages, variant dans leur importance et leur caractère, nécessite une politique de conservation très souple. S'il est bien certain que des ensembles, couvrant une grande superficie et de volume imposant, sont assurés de résister aux attaques des travaux d'aménagement, il en est d'autres plus vulnérables : petits édifices, infiniment plus nombreux et dont l'attrait particulier résulte précisément de leur liaison harmonieuse avec les immeubles voisins. Leurs vieux murs exigent d'être étayés par les blocs qui les entourent. Isolés, dégagés de leur atmosphère artistique, ils apparaîtront pauvres, gênants dans leur cadre trop grand. Qui pourrait alors s'opposer à leur disparition en invoquant de valables raisons d'esthétique? Grignotée par quartiers, ainsi disparaît une ville; ce n'est qu'une question de temps.

Les exemples ne manquent pas, et de nombreux pays déplorent maintenant des amputations; et l'on pense trop tard qu'il eût fallu prévoir et établir des lois protectrices. Le mal s'accroît quelquefois si rapidement qu'il n'est pas toujours possible de remonter le courant, et même, de l'endiguer. On se contente

alors de sauver quelques vestiges qui évoquent peu de chose, n'offrent plus que de maigres renseignements, essentiellement archéologiques.

Le visiteur qui passe par des ruelles nombreuses pour découvrir enfin un monument ancien, est préparé à le mieux goûter dans sa vérité artistique. Encadrées d'anciennes maisons, les proportions d'un portail, d'un minaret, d'un perron, se justifient; les rapports prennent leur signification. Combien nombreux sont les mosquées, sabîls-kouttâbs, carrefours, dans ce cas, au Caire!

Peut-on logiquement soutenir qu'une voie nouvelle ne détruira pas irrémédiablement tout ce concert de rapports heureux, d'effets contrastés de lumière et d'ombres?

C'est cet aspect du Caire⁽¹⁾ que les visiteurs de goût et les savants désireraient voir conserver, à côté des quartiers nouveaux dont personne ne conteste l'intérêt. Si le tourisme déconcerté reflue sur l'ancien Caire, ne faut-il pas craindre le préjudice considérable que subirait le pays le jour où il deviendrait évident que là aussi tout disparaît⁽²⁾?

Posons donc comme axiome que le *premier monument historique du Caire* est l'ancienne ville (voir plan n° 1), toute l'ancienne ville, qui s'étend à l'est, au delà de l'ancien Khalîg, A, B, C, en une longue bande rectangulaire appuyée d'un côté à la nouvelle ville et de l'autre dégagée sur les cimetières. Cette considération primordiale ne devrait jamais être perdue de vue par ceux, qui pour des buts divers, sont appelés à exécuter des travaux qui peuvent, en un sens

⁽¹⁾ Les visiteurs ont pu connaître cette ville dans tout son caractère, vers 1870, ainsi que nous le rapporte M. Arthur Rhôné dans son *Coup d'œil sur l'état du Caire ancien et moderne*, p. 1.

En 1882 il écrit : « Il y a quinze ans, au début du règne d'Ismaïl, l'ex-khédive d'Égypte, la ville du Caire était encore intacte, car si ses monuments et ses rues continuaient paisiblement de tomber en ruine selon la coutume séculaire de l'Orient, du moins on n'y avait rien tenté comme travaux, dits d'embellissement et de restauration Toutefois, le vice-roi et ses ministres parlaient déjà avec enthousiasme de régénérer le Caire selon les méthodes expéditives de Paris. »

. Ce devait être comme l'irruption d'une ville américaine au sein d'une forêt vierge. »

⁽²⁾ M. Arthur Rhôné écrit dans une lettre adressée en janvier 1882 à M. Louis Gonse (*État du Caire ancien et moderne*, p. 43) :

« Indigènes et Européens l'ont endommagé avec une telle furie (le Caire) qu'il y restera moins à faire pour le Comité; mais il lui faudra beaucoup d'énergie et de persévérance pour triompher de la routine, des lenteurs et de la défiance des indigènes et du clergé musulman qui devraient enfin comprendre que si le monde entier admire et révère leurs monuments, leurs arts nationaux, c'est un devoir pour eux de les conserver. »

quelconque, modifier l'aspect de la ville. Évidemment, il ne peut être question de figer dans son passé une agglomération de 800.000 habitants sous prétexte de conservation; ce serait faire œuvre néfaste, allant en outre à l'encontre de nos désirs. Il est absolument nécessaire d'améliorer les conditions d'assainissement, d'hygiène, de facilité d'accès parfois. Il faut répondre aussi aux légitimes accroissements des propriétés privées, respecter la marche vers un mieux-être de cette grande cité en mouvement. Il ne s'agit pas non plus d'aliéner les droits imprescriptibles des propriétaires, qu'ils soient particuliers ou administrations; tout au plus peut-on les restreindre au nom de l'intérêt supérieur de l'État; mais cela n'est pas incompatible avec le souci de conserver à l'ancienne ville du Caire son aspect héréditaire, cadre indispensable à ses monuments. Nous sommes convaincu qu'on peut harmoniser tous les travaux, avec de la bonne volonté et de la méthode.

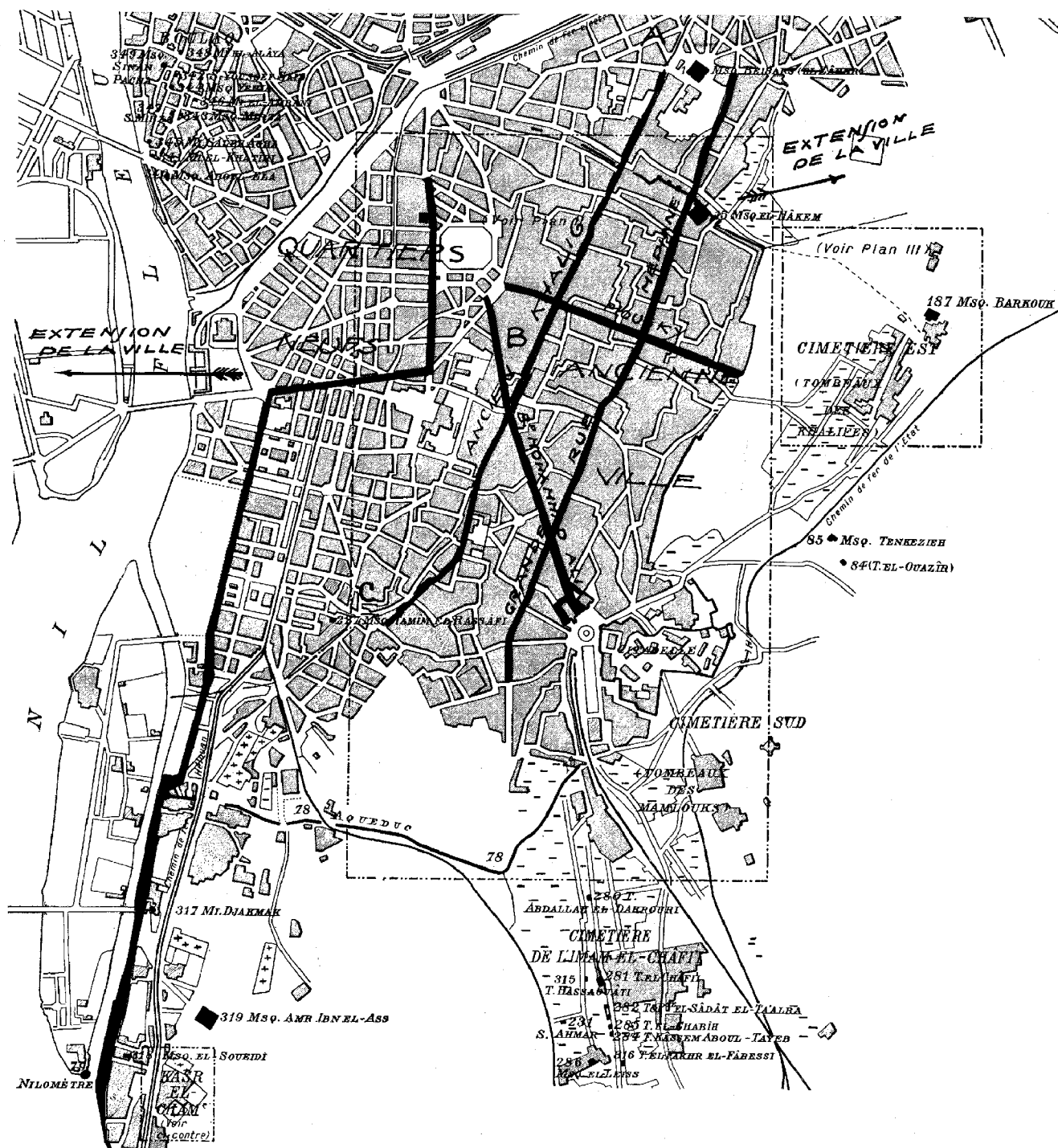
Une loi générale sur la protection des sites et des monuments⁽¹⁾, un réseau de décrets souples prévoyant des catégories, permettraient de laisser filtrer tous les projets réalisables, en évitant le désordre des méfaits dispersés, susceptibles de défigurer la ville.

Profitant de l'heureuse orientation prise par le développement des quartiers neufs du Caire, qui rejette au delà du Khalîg toutes extensions possibles, en ne laissant, en somme, qu'un côté offert à la pénétration, une bonne politique de conservation consisterait à reporter, autant qu'il est administrativement et pratiquement possible de le faire, tout effort de développement vers la ville nouvelle. L'extension du Caire se ferait rationnellement, et les menaces sur l'ancienne ville diminueraient considérablement.

Le terrain sur lequel est édifiée la ville du Caire est peu accidenté, ce qui constitue pour sa défense un inconvénient, en ce qu'il permet l'accès facile des véhicules de toutes sortes : automobiles, autobus, etc. La voiture représente pour nous un adversaire redoutable. Veut-on décongestionner un quartier? Une voie large et facile est ouverte, praticable à tous véhicules; alors une irrésistible attraction s'implante qui détermine, avec l'ouverture de magasins

⁽¹⁾ Une tentative a été faite l'année dernière par M. Louis Hauteœur, directeur des Beaux-Arts au Caire; un projet de loi sur la protection des sites, judicieusement conçu, fut déposé; il

parcourut pour approbation les bureaux directoriaux de l'administration. Mais ce projet, remis en question, accueilli avec réserve, trouvera-t-il un jour sa réalisation?



nouveaux, un trafic extraordinaire, un accroissement de population sur les maisons riveraines ⁽¹⁾, et le résultat contraire est obtenu. On abat, et quelquefois sur une assez grande profondeur, des bandes d'immeubles laissant des possibilités de reconstructions plus importantes. Un débordement sur l'axe établi devient nécessaire; il faut ouvrir des dégagements latéraux, des défoncements nouveaux. Aucune raison d'esthétique ou de conservation ne peut plus être mise en balance avec une implacable nécessité de décongestion. C'est là un enchaînement de faits qui impose sa loi et constitue, au strict point de vue de la conservation de la ville et de ses monuments, un grave danger qu'il ne faut absolument pas méconnaître. Poussé par la nécessité, on en arrive à accepter la possibilité d'un transfert du monument (exception qui menace de devenir la règle), qu'on démonte sans souci des dommages inévitables, et réédifie en un autre endroit qui ne lui convient pas toujours absolument.

Comment peut-on prétendre concilier ces points de vue, à priori opposés : souci de conservation d'une part, et, d'autre part, souci de ne pas entraver l'existence d'une ville?

Nous trouvons bien les lois n° 14 de 1912 et n° 8 de 1918, sur la protection des monuments antiques, coptes et musulmans, mais elles ne prévoient pas le classement des zones ou des sites. Ces lois consentent, en principe, une indemnité au propriétaire d'un édifice classé, dans le cas où la servitude serait de nature à lui causer un préjudice pécuniaire de quelque importance, ainsi que d'autres clauses intéressantes qu'il faut maintenir. D'autre part, la loi du 26 août 1889 sur les alignements, conçue par Lord Cromer, et faite pour la ville nouvelle, contient des clauses excessivement dangereuses; elle doit être, en ce qui concerne la ville ancienne, ou rapportée ou complétée. Cette loi ne peut absolument pas être appliquée dans la majorité des cas qui se présentent. Elle décide que les alignements de façades seront droits et

⁽¹⁾ Arthur RHÔNÉ, *Coup d'œil sur l'état du Caire ancien et moderne*, p. 12 :

«Le goût des grandes places, des larges boulevards poussés en ligne droite sans aucun souci d'une orientation supportable s'accroît de plus en plus : partout les espaces torrides et poudreux gagnent du terrain et font regretter ces ruelles sinueuses fraîches et pittoresques dont le parcours

moins direct paraissait cependant moins long.»

Et plus loin :

«Maintenant il est à craindre qu'une compagnie de tramways, après s'être emparée des larges voies qui existent, et dont il n'y a rien de mieux à faire, n'obtienne permission d'en percer de nouvelles dans l'intérêt de son commerce.»

autant que possible parallèles entre eux, interdit les saillies, impose que les voûtes ou plafonds au-dessus des voies publiques soient démolis au fur et à mesure, sans qu'il puisse en être refait à l'avenir, réglemente les balcons, etc.; elle devient donc redoutable lorsqu'elle est maniée avec désinvolture. Déjà de nombreuses maisons à encorbellement ont disparu dans la tourmente, il est grand temps d'y mettre bon ordre ⁽¹⁾.

Il nous semble évident que tant qu'il n'existera pas un plan général de conservation de la ville ancienne du Caire et de ses abords, appuyé par une loi sur la conservation des sites et des monuments, il sera impossible d'accorder sur une base concrète les revendications légitimes des différents services qui ont à s'occuper, à un titre quelconque, de cette ville. Il faudrait adopter une politique générale de conservation dont le plan serait la concrétisation. Ce plan, particulier à l'ancienne ville, serait à annexer au plan général d'aménagement et d'extension de la ville du Caire, au Survey Department. Bien établi dans ses zones graduées suivant les besoins, il offrirait une base sur laquelle tout projet prendrait son unité. Les classements nouveaux y seraient tenus à jour (zônes de protection, monuments) et chaque service intéressé en posséderait un exemplaire.

Ce plan général pourrait comprendre le classement de zones de protection répondant aux catégories suivantes :

1° Les quartiers, les carrefours et les voies, dont il faut absolument garder l'aspect actuel, et pour lesquels ne seraient autorisées que des restaurations, des consolidations, des adaptations intérieures.

⁽¹⁾ M. Arthur Rhoné, en 1882, s'insurgeait déjà contre les fidèles de la ligne droite à tout prix (*Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 9 et 12) :

«C'est beaucoup par engouement pour les principes d'alignement universel importés depuis quinze ans, qu'on enlève aux maisons ce luxe élégant et utile des moucharabieh ou clôtures ajourées des balcons; aussi le moucharabieh est-il devenu une marchandise qu'on exporte avec ardeur et profit pour en composer, à notre usage, quantité de meubles d'une commodité et d'un goût fort discutable.

«C'est aussi pour la dignité de l'alignement qu'on enlève aux maisons ces étages en surplomb qui, des deux côtés d'une ruelle, s'avançaient l'un vers l'autre en croisant leurs balcons, et mettaient le passant à l'abri de l'implacable soleil du printemps. Beaucoup de ces rues sont dérasées au plancher du premier étage, dont les belles consoles de pierre sculptée s'avancent dans le vide et restent seules à témoigner du luxe et du goût des maisons primitives; si on les reconstruit, c'est pour placer sur ces bases conservées de lourds cubes de maçonneries blanchies qui ont quelque rapport avec des wagons à bestiaux.»

2° Les quartiers, carrefours et voies dans lesquels toutes transformations, travaux d'agrandissement, etc., ne pourraient être entrepris qu'en les maintenant en harmonie avec le milieu, et en les raccordant aux édifices voisins. Des mesures de limitation de hauteur d'immeubles viendraient compléter ces règlements.

3° Les quartiers, carrefours et voies pour lesquels une plus grande liberté pourrait être accordée : ceux de création récente, voies particulièrement modernes, etc., avec cependant des limitations de hauteur d'immeubles.

4° Autour des monuments classés, seraient créées des zones de protection englobant, par exemple, une bande ou groupe de maisons, un carrefour, une rue d'accès. Limitation de hauteur d'immeubles, afin de dégager et rendre visibles certaines silhouettes (notamment les minarets).

5° Création, autour de l'ancienne ville du Caire (sauf côté Khalîg), d'une large bande de protection avec des modalités adéquates (*non altus vivendi*, etc.) afin de sauvegarder l'aspect de la ville vue de l'extérieur et celui des larges bandes de cimetières qui la circonscrivent à l'est.

Un contrôle des constructions devrait être institué, qui admettrait ou modifierait les projets d'immeubles, de restaurations ou tous autres travaux susceptibles de modifier l'aspect de la ville, obligatoirement soumis. Cela, afin de ne pas placer le Service de Conservation en présence d'un fait accompli qui pourrait faire surgir des conflits regrettables et des dommages irréparables.

Une réglementation imposant la demande en autorisation de construire, et le permis d'occuper après travaux faits, rendue obligatoire est généralement mal accueillie. Une opinion s'accrédite très souvent chez les propriétaires, qui pensent que l'intervention d'un service administratif dans les projets de construction a pour résultat immédiat un supplément important de dépenses, par suite d'exigences, portant en particulier sur les façades. Rien n'est plus faux. Au contraire, l'expérience prouve que les projets présentés gagnent généralement à être simplifiés (une habitation bourgeoise, comparativement aux édifices religieux, n'est-elle pas plus modeste en ses façades ?) et l'on voit parfois des propriétaires présenter leur avant-projet, afin d'obtenir du service officiel un soutien pour mieux convaincre leur architecte qu'un sacrifice sur le décor surabondant, tout en améliorant le projet, allégerait leurs dépenses.

C'est ainsi que le public, à l'avance hostile à tout regard de l'administration sur ses intentions, devient par la suite son plus fidèle collaborateur.

Des mesures spéciales refréneraient également l'abus des panneaux-réclames, des enseignes lumineuses, inacceptables dans certains quartiers. (Le Comité a eu l'occasion de protester contre l'apposition sur les murs d'une mosquée d'une publicité pour le whisky.) D'autre part, il ne pourrait être établi de projet de voie nouvelle qu'à la suite d'un accord intervenu entre les services intéressés et en conformité avec le plan général de conservation. Dans ces conditions, une continuité dans l'œuvre entreprise pourrait être assurée; continuité logique qui permettrait d'entreprendre des travaux par tranches successives, s'échelonnant sur des stades plus longs. Les restaurations, la sauvegarde des sites, des carrefours, des quartiers, pourraient s'étendre sans aucun danger pour l'avenir. Jusqu'ici, il semble qu'on ait méconnu l'importance et l'intérêt d'un tel plan. Or, comme nous l'avons déjà exposé, tout est lié pour la conservation d'une ville.

Nécessairement, un plan de cette envergure ne saurait être établi qu'après une étude très circonstanciée de tous les quartiers de la ville et ne pourrait l'être qu'après une mise au point assez longue. C'est pourquoi nous pensons qu'il devrait être entrepris sans retard, conjointement avec un projet de loi sur la conservation des sites et des monuments.

Il serait indispensable, en outre, qu'un règlement d'administration publique rendît obligatoire la communication à la Direction des monuments historiques, avant toute application, des projets dressés par la Direction du Tanzim, en vue d'un accord définitif qui consacrerait toutes les mises au point discutées à l'étude ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le zèle de certains ministères pourrait, en certains cas, être modéré. Les initiatives prises sans consultation des bureaux compétents peuvent aboutir à des résultats regrettables. M. Arthur Rhoné cite l'exemple suivant (*Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 3) :

« . . . en 1869, à l'occasion de l'ouverture du Canal de Suez le ministère des Wakfs, ou des Biens religieux, fut chargé de faire peindre à neuf les mosquées, en l'honneur de l'impératrice Eugénie et des invités; le lait de chaux et l'ocre rouge sang de bœuf coulèrent à flots, etc. »

MONUMENTS.

Il découle des principes généraux exposés dans la première partie, qu'un monument doit être, avant tout, étudié dans son cadre, lorsqu'il faut en examiner les possibilités de conservation. En conséquence, il y aura presque toujours lieu de prévoir, sur ses abords, une zone de protection dans laquelle diverses modalités de défense seront appliquées.

Chaque monument constituant un cas d'espèce, aurait son dossier particulier, car il ne saurait être question de s'en tenir à quelques prescriptions générales.

En ce qui concerne le monument proprement dit, il faut satisfaire à la fois l'historien, l'épigraphiste et l'archéologue, qui désirent qu'on ne touche à rien et que les travaux soient limités à de simples consolidations, les architectes urbanistes, artistes, sociologues, qui demandent que la vie des monuments soit prolongée, ou quelquefois même leur soit rendue.

Une classification par catégories s'impose donc, suivant le mode de restauration à entreprendre. Ici, il faut admettre qu'une restauration ne peut, à notre avis, être faite sans atteindre le charme particulier aux ruines, aux œuvres d'art d'un autre temps, dont elle prolonge l'existence, même si l'artisan apporte à son travail infiniment de tact et de goût. A priori, sans examen objectif et consciencieux des difficultés énormes que rencontrent les directeurs de travaux de restauration, la critique abonde. Qu'elle accepte d'examiner impartialement la complexité des problèmes à résoudre, et sa méfiance se changera souvent en intérêt bienveillant.

Par simplification, et un peu arbitrairement, nous distinguerons différentes catégories de monuments :

1° LES MONUMENTS TRÈS ANCIENS DÉSAFFECTÉS. — Il existe au Caire des monuments ou des ruines dont les éléments constitutifs ou décoratifs sont des spécimens archéologiques uniques, de véritables trésors par leur rareté. Les isoler, les cristalliser dans leur état actuel, est d'impérieuse nécessité. Ils font partie du patrimoine artistique musulman, sont connus et étudiés par tous les savants du monde, deviennent des témoins qu'on invoque, des pièces de musée.

Il faut donc les conserver dans leur intégrité (de nombreux éléments de la mosquée d'al-Hâkim sont dans ce cas). Consolider le gros œuvre, fixer les éléments décoratifs, rendre accessible l'édifice tout en le mettant à l'abri des détériorations volontaires, tels sont les seuls travaux de conservation permis dans ce cas. Certains travaux de consolidation et de restauration ont été faits dans ce sens, très heureusement, au Caire.

2° LES MONUMENTS TRÈS ANCIENS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RENDUS AU CULTE. — Il existe des mosquées très anciennes, de grande valeur archéologique et artistique, dont l'état de conservation est tel, qu'en y effectuant quelques travaux de consolidation et d'aménagement, l'exercice du culte pourrait y être à nouveau organisé. Dans ce cas, qu'il s'agisse de refaire des plafonds, compléter un portique, y adjoindre des bâtiments nouveaux, il y aura toujours lieu d'établir un projet d'ensemble de la restauration signalant nettement les parties nouvelles, faciles à retrouver sur le monument même, et d'étudier, avant exécution de tout travail, ses conséquences possibles⁽¹⁾. Faute de quoi, il surgirait les mêmes difficultés qui existent actuellement au sujet de la maison d'angle, située à l'entrée de la mosquée d'Ibn Toûloûn, et pour laquelle il devient si difficile de prendre une décision (voir étude sur Ibn Toûloûn).

En général, les travaux neufs engagés dans ces monuments sont rendus

⁽¹⁾ M. Arthur Rhoné signale que vers 1870 des travaux inconsidérés furent faits, amputant à jamais de leurs éléments les plus rares, d'importants édifices (*Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 8) :

«La restauration de la mosquée el Moëyyed peut donner l'idée des progrès de la civilisation, il y a dix ans. Le cahier des charges portait que l'entrepreneur des travaux devrait replacer dans l'édifice restauré les colonnes, marbres et pierres de taille, comme étant consacrés par le culte. Quant aux poutres et autres matériaux de bois, on les lui abandonnait pour qu'il les utilisât comme engins. En conséquence, on disloqua, on effondra brutalement ces plafonds à solives qui étaient sculptés et enluminés avec

une telle variété de combinaisons, qu'ils valaient un musée de la décoration arabe au xv^e siècle. Au bout d'un certain temps, le gouvernement refusant selon sa coutume de payer l'entrepreneur et même le surveillant de son choix, un procès s'ensuivit et le Tribunal fit faire une expertise. C'est alors que l'architecte distingué qui en avait accepté la charge dut constater que les solives anciennes si délicatement ouvragées, avaient servi à former les échafauds et les ponts volants des maçons; que les menues pièces de boiseries telles que caissons, stalactites, marqueteries, avaient alimenté le feu de leur cuisine, et qu'enfin il ne restait presque rien des merveilles qui naguère faisaient l'honneur de la plus belle région du Caire ancien.»

déliçats du fait qu'il faut les raccorder aux bâtiments anciens, non seulement par leur gros œuvre, ce qui est relativement facile, mais aussi par leur décor. Or, il n'existe pas ou peu d'artisans spécialisés, susceptibles d'exécuter avec toute la perfection voulue les ornements anciens. Il faut donc, à l'heure actuelle, se contenter de monter des façades sans décor, qui donnent un caractère d'épannelage, d'inachevé, aux travaux de reconstitution, du plus déplorable effet ⁽¹⁾. La mosquée d'as-Sâlih Talâyi' en est un exemple frappant. Il est donc extrêmement difficile d'entreprendre des travaux de réfection dans les monuments pré-fatimites, ayyoubites, ainsi que dans certains d'entre ceux de l'époque des Mamelouks baharites.

Ne pourrait-on pas, pour remédier à cet état de choses, créer, avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique et dans ses ateliers professionnels, des sections pour l'apprentissage à l'exécution de travaux anciens : sculpture sur plâtre, mosaïques, peintures? Ces études, en quelque sorte classiques de l'art musulman, non seulement prépareraient d'habiles ouvriers, mais formeraient aussi des élèves pour un art plus évolué.

3° MONUMENTS D'ANCIENNETÉ MOINDRE. — Quoique moins anciens, ils constituent cependant des exemples précieux et fort intéressants; mais leur plus grand nombre permet de les restaurer avec un peu plus de familiarité, sinon de précautions. Ce sont les constructions de l'époque des mamelouks circassiens et des xvi^e au xviii^e siècles, par exemple. Déjà de nombreux travaux ont été réalisés dans ces monuments avec beaucoup de soin et un tact parfait (intérieur de la mosquée Barqoûq, Qadjmâs, etc.), sous la direction de Franz pacha et Herz pacha.

Il semble qu'on se soit mis d'accord pour n'accorder que peu d'intérêt aux monuments élevés après le xvi^e siècle. Cependant, de nombreux petits édi-

⁽¹⁾ Cette tendance à entreprendre des travaux sans les pousser jusqu'à leur achèvement, paraît avoir été caractéristique au temps où M. Arthur Rhoné formulait ses critiques (*Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 6) :

«La seconde manière de restaurer une mosquée en renom paraît consister à la démolir en partie, à en sacrifier les splendides plafonds, à

en disperser les boiseries comparties ou incrustées, puis à reconstruire ce que l'on peut en style arabe que nous appellerons incertain, «opus incertum». Ce genre de restauration, qui semble se distinguer par l'inachèvement des travaux, est peut-être le plus déplorable de tous il les laisse (les plus beaux monuments) à demi détruits, à demi reconstruits, etc.»

fices, construits depuis cette époque, sont d'un grand charme et contribuent pour une large part à l'aspect artistique de la ville. Ils sont malheureusement laissés à l'abandon; ils comprennent un nombre considérable de sabîls-kout-tâbs, de demeures bourgeoises⁽¹⁾, de maisons dont il ne reste souvent que la façade, de petites mosquées d'une valeur artistique incontestable. Leur intérêt consiste aussi en leur nombre; ils créent du pittoresque partout où ils se trouvent. Mais il est nécessaire de les nettoyer, de les débarrasser des immondices qui les encomrent, de les consolider et aussi de les restaurer. Historiquement et archéologiquement, moins essentiels que les productions plus anciennes, ils contribuent cependant à donner au Caire sa physionomie si originale, et ne sauraient disparaître sans préjudice pour la ville, qui tire du tourisme de si grands avantages.

Nous insistons à nouveau sur la nécessité d'organiser des ateliers d'art musulman susceptibles de former des artisans aptes à reproduire le décor ancien : sans main-d'œuvre spécialisée et exercée, tous travaux de réfection et de restauration sont pratiquement impossibles dans de bonnes conditions. Il faut aussi le nombre, sans lequel aucun chantier important ne peut être envisagé, car il ne suffit pas seulement de réaliser un gros œuvre qu'une main-d'œuvre ordinaire peut mener à bien, mais *d'achever* avec le concours des sculpteurs, des menuisiers et des peintres.

Pour nous résumer, nous demandons :

1° L'établissement d'une loi sur la conservation des sites et des monuments;

⁽¹⁾ Il ne reste plus guère d'anciennes maisons, qui furent nombreuses pendant la période turque du xvi^e au xviii^e siècle. M. Arthur Rhoné signale leur disparition déjà en partie consommée en 1882 (*Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 35) :

« Si les plus importants édifices ont seuls quelque chance de protection, une destruction fatale, nous l'avons dit, menace les quartiers arabes et les anciennes demeures seigneuriales : les plus complètes, les plus célèbres, celles entre

autres que les collaborateurs de la Commission d'Égypte s'efforçaient de dessiner, sont ou détruites comme les maisons de Bonaparte et de l'Institut, ou abandonnées en état de ruine à des gens de métier : telles entre autres les opulentes demeures des beys mamlouks Aly Kykhyèh, contre la mosquée el-Arabi, ou de Qasabet-Radouân, dite de Khalil-pacha, dans le bazar couvert qui conduit à Bab-ez-Zowailèh, ou de l'émir Bardak (xiv^e siècle) près la mosquée Sultan-Hassan. »

2° La constitution d'un plan général de conservation pour la ville ancienne du Caire;

3° L'obligation de soumettre au Service compétent, pour avis favorable, tous projets d'aménagement de quartiers, de voies nouvelles, de constructions, de restaurations, etc.;

4° L'organisation, à l'intérieur des écoles professionnelles (après entente avec le Ministère de l'Instruction publique), d'ateliers spécialisés dans l'art musulman.

PROTECTION DES ZONES ET DES MONUMENTS

ÉTUDIÉS PAR QUARTIER.

PARTIE NORD DE LA VILLE.

QUARTIER GAMALIYAH (VOIR PLAN N° 2).

Ce quartier au nord de la ville est riche en monuments de première importance, la plupart groupés en une bande qui le traverse en son milieu, en direction nord-sud. Attirant les touristes par ses bazars qui s'ouvrent sur le Mousky, il est peut-être plus parcouru par les visiteurs que tout autre point de la ville. L'armée des terrassiers l'a déjà beaucoup trop attaqué dans sa partie la plus intéressante, c'est pourquoi il importe de prendre au plus vite des mesures de protection⁽¹⁾.

⁽¹⁾ M. Arthur Rhoné nous donne en quelques lignes l'impression qu'il eut de ce quartier en son temps (*Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 2 et 12) :

Page 2 : « A première vue, rien de changé dans les régions anciennes qui avoisinent les bazars du Khan-Khâlil et du Ghouriyeh, la ville des Khalifes Fatimites, qu'après eux avaient ornée à l'envi les émirs et les sultans mamlouks du xiii^e au xiv^e siècle. Mais hélas ! il faut bien peu de temps à l'explorateur attentif qui revient avec ses souvenirs pour constater les

ravages de ces quinze années, qui ont plus mutilé, plus détruit qu'un siècle du temps passé. »

Page 12 : « La grande rue marchande, la rue franque d'autrefois, le Mousky lui-même perd chaque jour de son caractère et de son agrément : on lui enlève peu à peu, sans les renouveler (et bientôt il n'en restera rien), ces couvertures de planches, de claies et de toiles qui, jetées d'un bord à l'autre, ne laissaient filtrer qu'une lumière tamisée, en remédiant à la mauvaise orientation de cette rue inondée de soleil du matin au soir. »

Le circuit de rues, sur lequel s'échelonnent le plus grand nombre de monuments et les plus caractéristiques, est à garantir avant tout. Il comprend les rues al-Khordaguiyah, al-Gaouâhirguiyah, an-Nahhassîn, Bâb al-Foutouh (A, B, C), puis, après avoir contourné par l'extérieur les groupes de ruines de la mosquée d'al-Hâkim, les rues de Bâb an-Nasr, d'al-Gamâliyah, de Midân Beit al-Qâdi et celles qui sillonnent les bazars. Cette protection est à assurer en même temps que le classement des zones autour des monuments (P, E, F, G).

Il est nécessaire de bloquer sur le Khalig, à l'ouest, les menaces de pénétration (en particulier à hauteur de Bâb al-Cha'riyah, sabil-kouttâb de Solimân Chaouich). Au nord et à l'est, à partir de la mosquée d'al-Hâkim, il conviendrait d'établir une large bande de protection, garantissant l'aspect général de la ville, vue de l'extérieur, et réglementant en outre la hauteur des constructions, si toutefois celles-ci sont autorisées.

Le quartier des bazars est à prendre dans cette zone (certains travaux de restauration y sont urgents, et une réglementation des panneaux-réclames et des enseignes doit être prise au plus vite)⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Nous connaissons par M. Arthur Rhôné l'état du bazar en 1882 (*Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 32) :

«La rue animée du Khan-Khalil, qui fait suite à celle-ci, a toujours son aspect de fête et de travail; c'est l'ancien Bein el-Kasrein, la rue princière d'«Entre les deux palais», nom qu'on lui donne encore, bien que les palais des Khalifes Fatimites (972-1166) aient disparu depuis cinq ou six siècles. A gauche, est une splendide rangée de mosquées et de minarets des XIII^e et XIV^e siècles; la première, à gauche sur notre dessin, est le tombeau du puissant sultan Kalaoun, auquel était joint le Grand Maristan, l'hôpital des fous dont les cabanons sont loués aujourd'hui à des artisans. Là était précisément, aux XI^e et XII^e siècles, la porte principale du «Petit palais occidental» des Khalifes, dont les dépendances s'étendaient jusqu'au Khalig ou Canal sur une étendue d'environ 20 hectares. En face, à main droite, on voit un enfoncement formé par un coude : c'était la plus belle entrée

du «Grand palais oriental», la célèbre Porte d'or, ainsi nommée, dit Makrizi, parce que ses montants, ou peut-être les colonnes de son vestibule, étaient faits de piles de lingots d'or en forme de meules que Moëzz, le premier des Khalifes Fatimites qui régna en Égypte, fit apporter sur le dos de plusieurs centaines de chameaux, quand il émigra du Maghreb et de Kairouan. C'étaient là ses trésors comme prince du Maghreb, mais l'Égypte était si riche au I^{er} siècle, que ces lingots restèrent sans autre emploi jusqu'en 1065, où pendant les horribles famines du règne de Mostanser, le peuple, puis le Khalife, les firent disparaître. Un peu plus loin, à droite, une trouée dévastatrice a été pratiquée, à travers des mosquées, pour joindre la rue au palais du Kadi. L'emplacement de cette résidence officielle de la justice indigène est le point initial du Caire; c'est là qu'en 969, Gawher, généralissime des troupes de Moëzz (comme Amrou l'avait été de celles d'Omar), jeta, au milieu d'un désert, les fondations du palais prin-

En ce qui concerne les monuments, le travail d'ensemble le plus urgent à engager est celui du groupe de la mosquée d'al-Hâkim et de la zone circonscrite dans laquelle sont englobés les deux portes fatimites, l'okelle de Qâitbâi et le tombeau de Badr al-Gamâli. Cet aménagement de ruines ferait pendant au groupe d'Ibn Tôulôûn, au sud de la ville; il doit pouvoir produire aux spécialistes et aux visiteurs la même impression monumentale — malgré la très notable différence dans leur état de conservation — (voir notes sur la mosquée al-Hâkim, l'okelle de Qâitbâi).

Un second programme d'aménagement englobe le carrefour de la mosquée de Qalaoûn, les ruines de la mosquée de Beibars et du Tombeau de Sâlih Nagm ad-Dîn (voir notes sur les ruines de la mosquée de Beibars).

Il faudrait aussi entreprendre le nettoyage en série et une succincte restauration des nombreux sabils-kouttâbs qui meublent ce quartier. Certains palais et maisons bourgeoises sont abandonnés et leur accès est défendu par des montagnes d'immondices. Le Palais Bechtâk, entre autres, est quasi inaccessible. La place en contre-bas qui précède le maq'ad de Mamâi est également un dépotoir.

Ce maq'ad est tout ce qui reste du somptueux palais édifié par l'émir Saïf ad-dîn Mamâi. Il constitue le plus monumental exemple de maq'ad de l'époque de Qâitbâi, avec celui de ce sultan, placé près de sa mosquée funéraire, au cimetière de l'Est. Il fut utilisé avant les derniers travaux exécutés, comme salle des pas perdus du tribunal religieux, et était connu sous le nom de Beit al-Qâdi. C'est sous cette appellation qu'il est porté au plan de l'Expédition française.

Relativement aux travaux à faire dans les monuments, il nous semble plus urgent de commencer par les édifices ci-dessous :

cipal et de la ville de Kahirah qui, en s'étendant hors de ses étroites limites, en se soudant à celle de Miqr, composée elle-même de villes plus anciennes et agglutinées, a fini par former le Caire (voir dessins de Paul Chardin).

« Dans tout ce vieux quartier élevé peu à peu sur les ruines du célèbre palais qui contient les admirables et prodigieuses richesses des Khalifes (richesses et œuvres d'art dont la liste nous a

été conservée) le marteau impie de la démolition fait fureur : tout ce qu'il en reste tombera peut-être avant que le nouvel Institut archéologique français ait pu reconnaître ses vestiges cachés, en déterminer le périmètre et les anciennes entrées dont, aidé du texte de Makrizi traduit exprès par M. Fagnan, nous avons retrouvé bien des traces certaines. »

Mosquée de Qalaoûn ⁽¹⁾, mosquée d'al-Hâkim ⁽²⁾, ruines de la mosquée de

⁽¹⁾ MOSQUÉE-TOMBEAU ET MARISTÂN DE QALAOÛN
(pl. II, a),
à chârîc Bein al-Qasrein. — N° 43 du Plan.
(Époque des Mamelouks baharites.)
683-684 H. = 1284-1285 A. D.

Extérieur. — Ce groupe important, dont l'intérêt est d'une valeur unique, occupe une telle place, non seulement dans le domaine de l'art et de l'archéologie, mais dans la physionomie de la ville ancienne, que c'est avec le plus grand soin qu'il faut veiller à sa conservation.

Extérieurement, il est soudé au groupe des mosquées d'an-Nâssir et de Barqoûq, avec, non loin, les silhouettes des groupes de Nagm ad-Dîn, de la façade du Palais de Bechtâk et du sabil de Katkhôda. Il ne faut pas oublier que tout ce centre, remarquablement fourni de monuments et de perspectives rares, est à étudier dans sa masse, son aspect d'ensemble.

Quoique la façade ait été consolidée et restaurée dans son gros œuvre, il conviendrait cependant de remettre en état le portique et son pavillon d'angle qui précèdent l'entrée du monument en rez-de-chaussée; de reprendre quelques fissures qui se manifestent par endroits tout au long de la façade; de compléter, après avoir restauré ceux qui existent, la belle série de merlons à grands dessins qui couronnent l'ensemble. Au minaret quelques réfections seraient aussi utiles.

La belle tenue générale de ce monument mérite que soit poussée aussi loin que possible sa restauration.

Intérieur. — Dans la mosquée, le Comité des Monuments entreprend la reconstitution des piédroits de l'iwân qui fait face au grand iwân subsistant. Il serait intéressant que concurremment, la restauration de cet iwân soit poursuivie, afin de compléter les plafonds en bois éventrés, les vitraux, de combler quelques fissures, de fixer certains éléments de décor.

Un plan général de la restauration devra aussi être établi afin de pouvoir envisager toutes les suites à donner à une reconstitution qui permettra de fixer ses limites, si l'on ne veut pas courir le risque d'imposer éternellement à ce monument, constamment parcouru par les visiteurs, l'encombrement d'un chantier qui déborde au delà du seuil de l'entrée.

Dans le mausolée, les voûtes, les arcs, le gros œuvre enfin, sont en bon état. Le Comité assure quelques réfections de mosaïques qui ne peuvent malheureusement être activées, les artisans étant en nombre extrêmement limité.

⁽²⁾ MOSQUÉE D'AL-HÂKIM (pl. I, a, b),
à chârîc Bâb al-Foutoûh. — N° 15 du Plan.
(Époque fatimite.)

380-403 H. = 990-1012 A. D. (x^e et xi^e s.).

Cet ensemble de ruines ne doit pas rester dans la situation où il se trouve présentement. Il faut absolument trouver un arrangement avec les services administratifs qui permette de débarrasser la cour des dépôts de matériaux ou d'objets divers qui occupent ses angles, et de transférer le groupe scolaire sur un autre emplacement. Il est inadmissible que l'on ne puisse embrasser au total, comme à Ibn Tôuloun, tous les vestiges de cette mosquée. On doit étudier, en ce qui concerne cet important édifice, un projet d'ensemble d'aménagement des ruines, qui les rendent présentables aux savants, aux artistes et aux innombrables visiteurs, qui trouveraient là un pendant à la mosquée d'Ibn Tôuloun, un lieu déblayé, organisé, n'offrant plus ce spectacle navrant de désordre et d'abandon. La partie centrale du grand iwân sert de dépôt et, pour rendre celui-ci plus sûr, on a obturé les baies avec des menuiseries utilitaires d'un déplorable effet. De plus, cette partie centrale de la mosquée doit être restaurée et mise définitivement à l'abri d'une plus grande



Partie nord du Caire. — Quartier Gamaliyah.

Beibars devant Barqoûq⁽¹⁾, Tombeau d'al-Koulaibâti⁽²⁾, Okelle Qâitbâi⁽³⁾, Palais

désagrégation. Le Comité a fait ouvrir un chantier pour la reconstruction de la partie sud du grand iwân, afin de rendre au culte une partie de la mosquée; ce serait l'occasion d'un plan d'aménagement de tout l'édifice dont l'application pourrait s'étendre sur plusieurs années. L'accès des deux grands minarets, étayés par leur coffre de pierre, n'est pas très facile; de ce fait les éléments décoratifs de haut intérêt archéologique qui sont engagés sous les coffres sont complètement soustraits à l'attention du visiteur. Enfin sur le pourtour de la mosquée, il faudrait étudier le dégagement de certaines façades, en rendre l'accès facile, et établir une zone d'aspect sur les quartiers contigus.

Ce gros travail de préparation d'aménagement général des ruines et de reconstruction partielle, doit être entrepris au plus tôt, pendant que le chantier actuel est en cours.

⁽¹⁾ VESTIGES DE L'ANCIENNE MOSQUÉE DE BEIBARS, ou AL-MADRASSAT AZ-ZÂHIRIYAT (pl. III, c), à charî' an-Nahhassîn. — N° 37 du Plan. (Époque des Mamelouks baharites.) 660-662 H. = 1262-1263 A. D. (xiii^e siècle).

Il n'a survécu de cette ancienne mosquée que quelques vestiges dispersés. Deux linteaux de porte très décorés se présentent du côté de la mosquée d'as-Sâlih Nagm ad-Dîn et concourent à l'intérêt du retrait de façade sur la rue. Outre que ces vestiges doivent être conservés, il importe surtout de donner à tout cet ensemble de ruines, situé à l'angle des rues Nahhassîn et Beit al-Qâdi, un aspect plus ordonné, moins misérable. Ce carrefour doit donner lieu à une étude particulière; il est nécessaire qu'un effort soit fait pour donner une physionomie à ce centre très visité, sur lequel s'ouvrent des monuments et des rues de premier plan. Sans déplacer les parties anciennes, et sans chasser les quelques boutiquiers qui les enveloppent, il est possible

de grouper le tout et d'y faire quelques travaux.

⁽²⁾ TOMBEAU D'AL-KOULAIBÂTI, à charî' Bâb al-Foutoûh. — N° 477 du Plan. (Époque fatimite.) 900 H. = xv^e siècle A. D.

Les travaux de déblaiement destinés à rendre accessible ce tombeau vénéré sont en cours d'exécution et entrepris par le Comité des Monuments. La voûte, aux arcs d'un dessin caractéristique, a été reprise, et les massifs de support consolidés. Cependant, les sommiers des arcs doubleaux retombent en partie sur le vide, et il serait désirable de prévoir l'adjonction de colonnes dont on pourrait étudier très soigneusement le style, afin de donner à cette restauration une suite et un achèvement.

Il y aura lieu d'étudier un dispositif d'accès sur la rue Bâb al-Foutoûh, un écran de boutiques dissimulant le monument.

⁽³⁾ OKELLE DE QÂITBÂI (pl. III, a), à charî' Bâb an-Nasr. — N° 9 du Plan. (Époque des Mamelouks circassiens.) 885 H. = 1480-1481 A. D. (xv^e siècle).

Cette okelle, dont il ne subsiste guère que le corps principal en façade, encore que la partie supérieure en 3^e étage ait été ruinée, de par sa situation près de Bâb an-Nasr, doit être sauvée. Cette façade prépare le débouché sur l'extérieur; en outre, elle offre en elle même une composition bien équilibrée, de proportions heureuses, qui complète celle de l'okelle du quartier d'al-Azhar, de même époque. Il y aurait beaucoup à faire sur cette façade dont la maçonnerie est à reprendre, les menuiseries vermoulues. Des machrabiehs en encorbellement se désagrègent, et sont à restaurer d'urgence.

Avec cette façade qui se prolonge en retour, il faut aussi maintenir la série de boutiques qui l'accompagnent jusqu'à l'angle de la rue adjacente.

Bechtâk ⁽¹⁾ (sa façade), mosquée de Misqâl ⁽²⁾, et la mosquée de Tatar al-Hegâziyah ⁽³⁾.

Le Khân al-Khalîlî demeure l'un des coins les plus caractéristiques du quartier. Il le doit à ses souks couverts, devenus rares dans la ville.

Il faut d'autant plus éviter la transformation de ce bazar, dont l'attrait attire l'acheteur étranger, que les commerçants ont tendance à s'en échapper pour ouvrir des magasins dans les quartiers neufs. Ainsi il convient, en premier lieu,

Le déblaiement de la cour intérieure et des bâtiments en ruines de l'okelle est nécessaire, ce qui pourrait peut-être en rendre possible l'habitation, après aménagement des locaux.

⁽¹⁾ PALAIS DE BECHTÂK (pl. III, *b*),
à chârî an-Nahhassîn. — N° 34 du Plan.

(Époque des Mamelouks circassiens.)
735-738 H. = 1334-37 A. D. (xiv^e siècle).

Ce bâtiment désolé, dans un complet état d'abandon, est rendu presque inaccessible par l'accumulation des poussières et des détritrus. Il faudrait examiner si l'on ne peut en sauver le gros œuvre pour éviter la disparition de quelques éléments de plafonds en bois d'un art intéressant, ainsi qu'une salle aux proportions élancées.

En outre, la façade qui s'ouvre sur la rue Nahhassîn doit être restaurée complètement. La perspective de ses machrabiyaHS en encorbellement contribue à l'aspect artistique du carrefour qui compte le sabil-kouttâb de Katkhoda comme bâtiment d'angle.

⁽²⁾ MOSQUÉE DE L'ÉMIR MISQÂL (pl. II, *c*, *d*),
à chârî Darb Qirmiz. — N° 45 du Plan.

(Époque des Mamelouks baharites.)
763 H. = 1361-1362 A. D. (xiv^e siècle).

Cette petite mosquée d'un art si parfait est mise en restauration par le Comité de Conservation, en vue d'une réaffectation au culte, réclamée par les gens du quartier. Le dallage, les enduits, les fenêtres à claire-voie et le décor en plâtre sculpté sont à préserver et à compléter

par parties. C'est là une restauration délicate mais indispensable. Outre les travaux entrepris à l'intérieur, il y aurait lieu de boucher quelques fissures qui apparaissent en façade.

Prendre également sous protection le fond de ruelle qui donne accès au monument.

⁽³⁾ MOSQUÉE DE TATAR AL-HEGÂZIYAH (pl. II, *b*),
à chârî Habs ar-Rahabah, atfet al-Qassassîn.

N° 36 du Plan.

(Époque des Mamelouks baharites.)

761 H. = 1360 A. D. (xiv^e siècle).

Cette petite mosquée, d'une disposition originale, comprenant une cour autour de laquelle sont disposés deux iwâns à un arc et un iwân à portique, outre son intérêt artistique, est un remarquable document archéologique. Les fragments de décors et de frises à inscriptions y sont nombreux. Quelques restaurations à la base du minaret ont été faites; il faut attaquer la restauration de l'intérieur: consolidation des murs et réfection des terrasses; dépose et repose des dallages; fixation des éléments et décors; restauration des menuiseries et des plafonds, etc. A l'extérieur il faut débayer ses abords immédiats envahis par les détritrus, ainsi que la mosquée elle-même, restaurer les façades et l'extrados côtelé de la coupole.

Dans la salle du tombeau, les enduits des murs et la coupole sont à restaurer; le tombeau lui-même est abandonné et couvert des morceaux de son revêtement de marbre, complètement mis en pièces.

de restaurer la porte al-Bâdistân⁽¹⁾ et celles de l'ancienne okelle d'al-Ghoûri⁽²⁾.

Certains détails qui frappent les visiteurs de goût attirent notre attention; ils peuvent faire condamner une œuvre de restauration. Les installations électriques faites sans souci du cadre, les hideuses lanternes pendues à des chaînes (Beibars al-Gâchankîr), les meubles de culte sans art, placés à côté de minbars de grande valeur artistique, etc., forment des contrastes choquants, faciles à faire disparaître.

PARTIE CENTRALE DE LA VILLE.

QUARTIER DARB AL-AHMAR ET KHALIFA NORD (PLAN N° 3).

Nous délimiterons succinctement cette partie centrale de la ville : au nord par les rues Mousky, Sikka al-Guadîda, Chanawâni et Darrâssa; à l'ouest, par chârîc al-Khalîg et le quartier de Sayyeda Zeinab; au sud, par chârîc Mohamad Ali, Midân al-Manchiyah et la Citadelle; à l'est par les anciens murs du Caire et les Cimetières.

Moins bien défendue que le quartier de Gamâliyah, cette partie importante de la ville est traversée par les boulevards nouvellement créés qui la

⁽¹⁾ BÂB AL-BÂDISTÂN (pl. IV, d),
Sikkat al-Bâdistân. — N° 53 du Plan.
(Époque des Mamelouks circassiens.)

x^e siècle H. = xvi^e siècle A. D.

Cette porte, située en plein centre des bazars, contribue par sa situation à l'attrait de ce quartier. Il passe sous ses voûtes un cortège incessant de touristes. Or, elle est en piteux état et menace, par la chute prochaine de certains vousoirs, la sécurité des passants. En outre, au 1^{er} étage, les locaux en ruines servent de dépôts; il faut les dégager et les restaurer.

La restauration de cette porte et de ses abords est de toute urgence : vousoirs des pendentifs qui s'échappent, réfection aux piédroits, restauration des motifs décoratifs en médaillons, couronnement du portail à reconstituer, etc.

Urgent.

⁽²⁾ PORTE AL-GHOÛRI (pl. IV, c).
N° 56 du Plan.
(Époque, fin des Mamelouks circassiens.)
x^e siècle H. = xvi^e siècle A. D.

L'un des plus curieux carrefours du bazar. Le passage voûté sous lequel s'ouvrent les boutiques des marchands d'objets de cuivre, son débouché par un grand arc surmonté de deux étages, forment un ensemble à prendre sous une protection et à étudier en vue d'une restauration. La voûte d'arête du passage, combinaison ingénieuse de stalactites, doit être restaurée; elle est très endommagée, les stalactites tombent, s'émiettent; des assises et des vousoirs glissent. Autour du grand arc, il y aurait lieu de reprendre les mosaïques de marbre dans les tympans, et aussi les machrabiyahs en encorbellement.

Une étude d'ensemble s'impose, avec zone de protection, sur les abords immédiats.

défoncent en des points essentiels pour nous. Une large et rectiligne trouée, aboutissant devant la mosquée d'al-Azhar, suivant un tracé parallèle au Mousky, transporte en plein centre un afflux nouveau, qui produira l'effet d'une bombe et fera craquer tout alentour. Déjà, au sud et derrière al-Azhar, les voitures se faufilent par les ruelles; avant même que les voies soient terminées, ce vieux quartier est déjà envahi⁽¹⁾; aujourd'hui un tramway consacre définitivement sa transformation.

Les groupes contigus d'al-Ghoûri⁽²⁾, de Mohammad Bey Aboul-Zahab, de Qâitbâï, sont à découvert; ils sont ceinturés de circuits automobiles qui les isolent et les menacent. Il est extrêmement urgent de sauver les abords d'al-Azhar par l'application d'une large zone de protection qui, (A) en outre, aura pour effet de limiter les débordements de la place en s'opposant à tout

⁽¹⁾ Le mal est récent. M. Arthur Rhoné nous dit (*Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 35) :

«La grande mosquée el-Azhar. La plus renommée, la plus peuplée des universités ou sorbonnes musulmanes, reste seule intacte comme une île inviolable au milieu de cette tourmente de destruction qui fait rage autour d'elle, abattant, mutilant ici l'élégant okel ou caravansérail de Kaït-bây, ou là quelque innocente porte de quartier jusqu'à présent oubliée.»

⁽²⁾ *Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 31 «Les vieilleries du Caire».

Ce quartier fut beaucoup mutilé au temps où le vit M. Arthur Rhoné; il décrit :

«Plus loin dans le bazar Ghouriyeh, je retrouve le tableau si admirable que forme la rue principale quand elle serpente parmi les alignements capricieux de la mosquée et du tombeau du Sultan Mamlouk el-Ghourî (1503); mais le tableau a beaucoup souffert, par l'abatage des hautes maisons arabes qui lui donnaient un fond obscur percé de traits de lumière et par l'effet du badigeon habituel. A un dernier détour, disions-nous, on aperçoit tout à coup les superbes édifices d'el-Ghourî dressant à droite et à gauche de la rue leurs hautes façades couronnées de découpures tremblotées comme les ai-

grettes de flammes qui s'agitent au front des Génies et des Fées. Sur la droite, l'angle extrême de la façade du tombeau se projette en avant comme une tour sur un rempart; à l'étage supérieur, sous les claies et les toiles qui couvrent la rue, règne une élégante galerie d'arcades à jour d'où jaillit un gazouillement perpétuel de voix enfantines; c'est l'école matinale. Au-dessous, est la fontaine publique; les femmes fellahs, l'épaule chargée d'un enfant, s'y arrêtent, gravissent trois marches avec une élégance inimitable et, passant leur bras nu, paré d'un bracelet d'argent, à travers la grille de bronze ouvragé, en retirent un gobelet plein d'eau vive. Dans cette ruelle étroite et haute comme le vaisseau d'une cathédrale, point de bruits discordants ni grossiers, point de résonnances de pas alourdis; la foule en babouche glisse doucement sur le sol battu, épanchant dans les airs le bourdonnement de ses mille voix que se renvoient les grands murs et la couverture de la rue transparente comme une treille d'Italie». Ce que nous disions en 1865 n'est plus exact : l'école et la fontaine ont été abandonnés, et le tombeau du sultan mamlouk se transforme en une bibliothèque publique.



Partie centrale de la ville du Caire. — Quartiers Darb al-Ahmar et Khalifa nord.

Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire*,

élargissement nouveau de ruelles, enfin réglera le trafic des voitures.

Un autre point de la ville, également névralgique, est le carrefour de Bâb Zouwaila, où aboutit la voie élargie qui vient de Bâb al-Khalq, qu'on voudrait voir se fixer là, laissant indemne l'entrée des rues Qassabat Radouân et Darb al-Ahmar (voir Note sur Mosquée d'as-Sâlih Talâyi'). Il devient urgent de définir au plus vite les limites de cette place (B).

Quelques grands terrains vagues sont à surveiller, mieux encore, à organiser, car ils peuvent rapidement devenir des centres populeux, déterminer un rayonnement inévitable de rues, et entraîner la défiguration d'un vieux quartier. Leur utilisation en jardins publics ou, à défaut, en cités-jardins paraît intéressante; ces jardins assainiraient le milieu. Sont dans ce cas les grands terrains situés à l'est de chârî al-Khalîg (C) et autour desquels nous trouvons l'intéressante mosquée d'Assanbogha, le sabil de Ali Bey ad-Domiâti, le tombeau de Fadl Allah et les ruines de la maison de Mohammad ibn Souweidân. C'est encore celui du vaste lot situé derrière la mosquée de Gânem al-Bahlaouân et Takiyyat as-Souleimâniyyah (D). Voici l'occasion d'aménager deux places, des parcs ou des cités-jardins, dont on entrevoit immédiatement l'attrait et l'utilité dans une agglomération très dense (ces terrains ont été affectés, depuis, à l'extension des bâtiments de l'Université d'al-Azhar).

La succession de rues qui commencent à Bâb Zouwaila, pour aboutir à la Citadelle (et aux Darb al-Ahmar, Bâb al-Wazîr, al-Mahgar), est à classer en première urgence ainsi que, de part et d'autre, une zone de largeur variable ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Cette rue est décrite par Rhôné (*Les vieilles du Caire; Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 30) :

«La rue qui descend de la Citadelle à Bâb ez-Zouâileh (porte de la cité des Fatimites) s'est conservée assez intacte, et si les mosquées importantes qui la bordent sont bien délabrées, du moins n'a-t-on pas cherché encore à les restaurer. A droite, en descendant, il y a le groupe charmant des mosquées de Kagh-bây et de Ak-Sonkor dont la première, ainsi que d'autres édifices du Caire, a été dessinée par M. Mauss, architecte français, en un temps où l'on n'avait

pas à déplorer les dégradations qui ont mutilé les monuments et changé l'aspect des sites.

«Au bout de cette rue qui conserve encore de remarquables mosquées des xiv^e, xv^e et xvi^e siècles, Sultan Chaban, Émirs El-Mardany, Kidj-mâs et Salih Thalâiah, on aperçoit, flanquée de ses tours que surmontent des minarets du xv^e siècle, la porte de Zouâilet, ancienne limite des Fatimites au xi^e siècle. Cette majestueuse entrée, bientôt débordée par les maisons de Kahirah, est, depuis le moyen âge, au milieu de la ville et forme un des tableaux les plus saisissants qui lui restent; le laissera-t-on subsister?»

Elles desservent, par leurs sinuosités nombreuses, aux perspectives variées, de nombreux monuments qui comptent parmi les plus rares (mosquée de Qadjmâs, d'al-Mihmândâr, d'al-Mardâni, de Cha'bân, d'Aqsounqour) (*a, b, c, d*).

S'embranchant sur cette artère, à hauteur de la mosquée d'al-Mardâni (*b, e, f*), une autre voie plus étroite, mais de grand caractère et déjà mutilée, est à protéger d'urgence; elle passe par les mosquées Soudou'n Mîrzâdah (127) et Oldjâi al-Youssoufi (131).

Le triangle, limité par ces deux voies et Midân al-Manchiyyah, est à prendre d'un bloc sous une zone de protection. Il participe, par sa base, vue du Midân al-Manchiyyah, à gauche de la Citadelle, au remarquable panorama qui forme le fond de l'immense place. La grande mosquée du sultan Hassan complète à gauche ce décor d'un grand développement, qui doit être préservé intégralement⁽¹⁾ (voir plan n° 4).

La grande artère médiane, qui part de la mosquée de Barsbâi al-Achraf pour aboutir au boulevard Mohammad Ali qu'elle traverse ensuite, est à sauvegarder dans sa totalité. Le carrefour de Bâb Zouwaila doit être étudié en lui-même, avec les amorces des rues Qassabat Radouân et Darb al-Ahmar. Coupé à peu près en son milieu par ces rues, le quartier est à surveiller, principalement dans sa partie Est. Vers l'ouest, le Midân Moustapha Pacha Fâdil pousse son réseau d'avenues rayonnantes jusqu'au boulevard Mohammad Ali et au Khalig; il faut s'efforcer de fixer leur parcours sur ces dernières limites.

Du côté des anciens murs du Caire, une large zone de protection maintiendra les aspects de la ville, vue des Cimetières, si toutefois la physionomie de ce quartier est sauvée par une réglementation sévère qui limitera la hauteur des immeubles nouveaux.

Parmi les travaux à exécuter dans les monuments, nous attirons l'attention sur les édifices suivants :

⁽¹⁾ M. Arthur Rhôné marquait quelque inquiétude au sujet de cette place (*Coup d'œil sur l'état du Caire*, p. 26) :

«Voici ce que nous pouvions dire en 1865 :

«La place de Roumeïleh a grand air, située comme elle l'est entre les masses imposantes de la Citadelle, de la grande mosquée de Hassan et de plusieurs autres qui l'entourent; mais hé-

las! elle ne conservera pas longtemps sa physionomie! Il est à craindre que d'ici peu d'années sa vieille et inégale surface, où s'étagent si bien les groupes de fellahs, que ses antiques chemins usés par le passage des caravanes ne soient nivelés, puis transformés en square parisien avec grilles et réverbères de fonte.» La prédiction s'est réalisée.

1° Des chantiers sont en cours : façade et intérieur du Maristân d'al-Mouayyad dont les murs sont consolidés; Bâb Mandjaq as-Silahdâr; Bain d'al-Mouayyad; mosquée d'as-Sâlih Talâyi'. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de grouper sur un programme d'ensemble préconçu et bien mis au point, les éléments de restauration de la mosquée d'as-Sâlih Talâyi' dont la direction des travaux passa successivement en plusieurs mains (voir note sur Sâlih Talâyi'). Un fort crédit affecté à ce projet permettrait⁽¹⁾ de mener de front la remise en état des diverses parties de ce rare monument. De plus, l'étude du carrefour, comprenant l'achèvement du sabîl-kouttâb de Farag, pourrait être poursuivie en même temps. Pour le chantier du Bain d'al-Mouayyad, si l'on ne veut pas voir s'éterniser ces travaux, il importe de limiter les recherches ainsi que les consolidations, déblayer les ruines pour ensuite évacuer les lieux.

2° Devant la mosquée al-Azhar et sur ses abords, une étude d'ensemble engloberait la succession des bâtiments suivants : Maq'ad al-Ghoûri⁽²⁾, maison

⁽¹⁾ MOSQUÉE D'AS-SÂLIH TALÂYI' (pl. IV, a),
à Qassabat Radouân. — N° 116 du Plan.
(Époque fatimite.)
555 H. = 1160 A. D. (xii^e siècle).

Avec ce monument, nous nous trouvons en présence du cas le plus délicat à examiner.

Des restaurations successives, dont la dernière, celle de M. Patricolo, est restée inachevée, jettent l'obscurité sur le résultat probable de ces travaux. Ayant changé plusieurs fois de direction, ce chantier ne semble pas s'orienter vers un plan général suivi avec méthode. Comment va-t-on traiter les portiques sur cour? L'escalier construit en façade sous M. Patricolo va-t-il demeurer? La façade qui regarde Bâb Zouwaila ne peut rester en épannelage; il faudrait rendre vraisemblable cette plate-forme, prévue, pour un portique. Un projet complet paraît indispensable, fixant le total de la restauration entreprise avec les étapes de travaux successifs. Au demeurant, dans la partie ancienne, des consolidations seraient encore utiles.

Ce monument, qui est archéologiquement

des plus précieux, ne peut rester indéfiniment à l'état de chantier en cours. Il serait préférable de consacrer un crédit important à cette restauration et la mener en grand. La façade sur Bâb Zouwaila ne peut absolument pas demeurer dans l'état où l'a laissée le départ de M. Patricolo. Il faut l'étudier en même temps que l'aménagement de la place (voir note sur sabîl Farag ibn Barqûq).

Le Bureau des Monuments exécute en ce moment les travaux ci-dessous :

1° Boutiques sur la façade sud, en soubassement;

2° Consolidation et reprise des fondations du portique sud, pour sa reconstitution ultérieure;

3° Travaux de fouilles en recherche sous l'iwân ouest.

⁽²⁾ MAQ'AD, TOMBEAU ET SABÎL-KOUTTÂB
DU SULTAN AL-GHOÛRI (pl. V, a, b),
à chârî at-Tablîta et chârî al-Ghoûri.

N° 66, 67 du Plan.

(Époque des Mamelouks circassiens.)

908-910 H. = 1503-1504 A. D. (xvi^e siècle).

de Saïd Pacha⁽¹⁾, Wekâlat al-Ghoûri⁽²⁾ et, en retour, Wekâlat Qâitbâi⁽³⁾;

Une zone de protection est à prévoir du côté de la voie nouvelle.

Les bâtiments sont occupés par une bibliothèque relevant du Ministère des Wakfs.

Sur la façade faisant face à la mosquée, aucune réparation urgente n'est à faire. Façade en retour : reprendre le socle par parties et les fissures aux linteaux des portes et fenêtres; reconstituer, en couronnement, les merlons, d'après les modèles existants; le décor est à retoucher autour des cadres de fenêtres. A l'intérieur aucune réparation n'est à faire.

Au maq'ad, le plafond a été réparé, mais le sol pourrait être redallé complètement.

Dans la cour, consolider les merlons existants et les poursuivre tout autour de la cour.

(¹) MAISON SAÏD PACHA (pl. V, c),
à chârî at-Tablita. — N° 65 du Plan.
(Époque, fin des Mamelouks circassiens.)
xvi^e siècle A. D.

Cette maison aux étages à redents, en encorbellement, prolonge les bâtiments d'al-Ghoûri, en retour. Elle est extrêmement délabrée; il faut la restaurer dans son gros œuvre, puis en façade, reconstituer ou restaurer les fermetures en machrabiyah; refaire les enduits. A l'intérieur, l'escalier tournant tombe en ruine. Les pièces du rez-de-chaussée voûtées, peuvent être rendues habitables, ainsi que celles des étages, qui sont actuellement dans un état lamentable.

La restauration de cette maison est indispensable au bon aspect des façades du groupe d'al-Ghoûri en retour.

Des mesures de protection sont urgentes, le terrain étant complètement déblayé devant ces façades.

(²) WEKÂLAT AL-GHOÛRI,
OU WEKÂLAT AN-NAKHLA,
à chârî at-Tablita. — N° 64 du Plan.
x^e siècle H.

Cette construction représente l'une des rares okelles anciennes qui nous soit parvenue au complet. Elle est malheureusement, à part la façade, en très mauvais état.

Il serait intéressant, lorsque sera achevée la procédure d'expropriation, de reprendre la consolidation et restauration du rez-de-chaussée sur cour avec ses arcatures à arcs brisés et ses voûtes. Les étages et leurs machrabiyahs pourraient être discrètement repris. Il est indispensable d'obtenir que soit déblayé le sol de la cour, envahi par les immondices et les décombres.

Le passage voûté est en assez bon état; mais la façade qui s'étend de part et d'autre du remarquable portail exige un gros travail de restauration : maçonneries, décors et menuiseries à machrabiyah. Il faudra cependant l'entreprendre lorsque l'expropriation sera chose faite.

(³) ABREUVOIR, OKELLE ET SABÎL-KOUTTÂB
DE QÂITBÂÏ (pl. V, d), à chârî al-Azhar.
(Époque des Mamelouks circassiens.)

Numéros du Plan :

74 (Abreuvoir) 876-900 H. = 1472-96 A. D.

75 (Okelle) 882. H. = 1477 A. D.

76 (Sabîl-kouttâb) 876-900 H. = 1472-1496 A. D.

Ce groupe, situé à chârî al-Azhar, se développe vis-à-vis de la façade sud-ouest de la mosquée al-Azhar, agrémentant les abords de ce monument d'une série de compositions décoratives ou monumentales du plus grand intérêt. La partie centrale occupée par l'okelle, a subi de gros dommages, tout l'arrière-plan est en ruine; il n'a survécu que le corps principal, en façade, dans sa partie basse et moyenne. A sa droite se trouve le sabîl-kouttâb, l'un des plus beaux modèles de ce genre, heureusement mieux conservé et, à gauche, après le passage d'une ruelle limitant l'okelle, l'abreuvoir qu'une épicerie a envahi.

enfin, les corps de bâtiment du bloc d'Aboul Zahab⁽¹⁾ ouvrant sur la place d'Al-Azhar et qui sont très mutilés. L'établissement de la place et des voies y aboutissant ont placé ces monuments dans une situation critique qu'il faut faire cesser au plus vite.

3° Autour d'un terrain vague cité plus haut, les ruines s'amoncellent; l'ancienne maison de Mohammad ibn Souweidân, entre autres, laisse apparaître ses plafonds sans protection. Il faut prendre une décision à ce sujet.

4° L'angle de la mosquée de Barsbâi et son mur vu du Mousky, sont d'un déplorable effet sur ce carrefour très parcouru.

5° La plus grande partie des sabîls-kouttâbs, ainsi qu'il a été signalé dans les considérations générales, sont à nettoyer et restaurer; leur rôle est important dans la physionomie de ce quartier.

Au regard de l'état de neuf de la façade de la mosquée al-Azhar, cet ensemble vétuste et abandonné produit, par contraste, une impression lamentable.

A notre avis, une étude complète de restauration doit être envisagée, qui concentrerait surtout les efforts sur la partie centrale de l'okelle (limitation des ruines en hauteur, réfection des maçonneries, reconstitution des menuiseries à machrabiyah; à l'intérieur, déblaiements, réfection de la voûte du passage, etc.). (Depuis cette étude nous avons pu obtenir que la restauration de cet ensemble soit comprise dans le programme d'extension de l'Université d'al-Azhar; l'okelle restaurée servira de bibliothèque universitaire.)

Les portails du sabil-kouttâb et de l'okelle sont des éléments de premier choix dont il faut serrer l'effet.

Étudier aussi le rattachement de ce bloc aux immeubles voisins qui soudent par chârî' at-Tablita le groupe d'al-Ghoûri, qu'il conviendrait de maintenir en harmonie. Il ne faut pas perdre aussi de vue que l'artère qui commence à la mosquée d'al-Ghoûri et se poursuit au delà de la mosquée d'al-'Aini, est à placer sous une

zone de protection. Elle ramasse sur un court parcours, l'okelle d'al-Ghoûri, l'ensemble de Mohammad Bey Aboul-Zahab, la mosquée al-Azhar, la série des bâtiments de Qâitbâi et la mosquée al-'Aini.

⁽¹⁾ GROUPE DE LA MOSQUÉE, L'OKELLE ET LE SABÎL DE MOHAMMAD BEY ABOUL-ZAHAB (pl. VI, a), à midan al-Azhar. — N° 62, 98, 351 du Plan.

Okelle et Matbakh, XII^e siècle H.

Sabil et abreuvoir, 1188 H. Mosquée, 1187 H.

Ce bloc est très important; il s'ouvre par trois façades plus intéressantes les unes que les autres. Sa situation devant la grande mosquée al-Azhar, depuis la création du grand dégagement, le met particulièrement en danger. Sur chârî' at-Tablita et chârî' al-Azhar il paraît être sauvegardé; il n'en est pas de même du côté de l'okelle où son état délabré le signale à l'attention des démolisseurs. C'est pourquoi, nous demandons que cette face nord soit restaurée dans son caractère (ses machrabiyahs notamment) et placée au plus vite sous une protection de zone.

Du côté du sabil et de l'abreuvoir : réparations partielles et déblaiement.

Sans qu'il y ait ici urgence, nous rappelons combien il serait intéressant d'aborder l'aménagement de la grande cour et des iwâns de la mosquée d'al-Mouayyad.

PARTIE SUD DE LA VILLE.

QUARTIERS KHALÎFAH ET EST DE SAYYEDA ZAINAB (PLAN N° 4).

Trois centres principaux, d'un intérêt considérable, conditionnent la physiologie de ces quartiers : Midân al-Manchiyyah et les édifices qui l'entourent, la mosquée d'Ibn Toûloûn et ses abords, la Citadelle.

Une impression de grandeur se dégage à l'extrémité du boulevard Mohammad Ali, des mosquées du sultan Hassan et d'ar-Rifâ'i, au delà desquelles on atteint Midân al-Manchiyyah, très vaste esplanade agrémentée de jardins, d'où le regard embrasse le spectacle grandiose d'une série de monuments commençant à la mosquée du sultan Hassan, à l'ouest, pour se terminer au sud-est, avec les derniers contreforts de la Citadelle. La verdure joue dans cet ensemble un rôle qu'il convient de lui garder, voire même d'augmenter, en remplaçant par des jardins les vides qui se créent derrière la mosquée de Qanbâi et d'ar-Rifâ'i, par la destruction systématique des vieilles maisons. Cette grande place est unique au Caire; il faut en défendre les aspects à tout prix, et d'abord la classer, puis surveiller particulièrement (puisque dans la partie ouest et sud-ouest le mal est fait) le quartier qui pousse une avancée par ses mosquées al-Mahmoûdiyyah et Qanbâi.

Sur son monticule, la grande mosquée d'Ibn Toûloûn et ses abords attirent l'attention du monde savant et des voyageurs. Un projet général de sauvegarde et d'aménagement semble devoir être mis au point au plus tôt. Il compléterait les grands projets en cours qui donnent une légitime inquiétude aux amis du Caire. Le dégagement du pourtour de la mosquée, entreprise en elle-même acceptable, doit être conduit avec circonspection. Entre le tout et le rien il y a un milieu raisonnable. A vouloir abattre sans discernement tout alentour, à seule fin d'obtenir des voies rectilignes, ou l'aspect intégral des murs, on se heurte à des problèmes épineux⁽¹⁾. Toute l'enceinte de la mosquée

⁽¹⁾ La question du dégagement du pourtour de la mosquée d'Ibn Toûloûn a donné lieu à des discussions animées, au sein du Comité de Conservation des Monuments de l'Art arabe, pen-

n'offre pas, vue de l'extérieur, un grand intérêt artistique ou monumental, et en maintenant des îlots de constructions aux endroits utiles, des effets plus variés et beaucoup mieux adaptés à ce vieux quartier eussent satisfait l'harmonie générale. Les voies n'auraient pas été aussi géométriquement tracées, peut-être : c'était un avantage, car nous ne sommes pas dans la ville nouvelle.

Le Comité de Conservation a fort bien senti que la modeste entrée de l'enceinte, par le passage couvert de la maison d'al-Guiridliyyah, serait ridicule sans son cadre qui l'explique et justifie ses proportions. Mais cette bâtisse a été si largement rognée de part et d'autre de l'accès que le Comité se trouve aujourd'hui en présence d'un problème délicat. Nous sommes, en effet, assuré que l'amputation de nouvelles parties sur le bloc conservé, déjà si réduit, amènerait à accepter la disparition de sa totalité, car l'impression de verrue qui en résulterait ne serait supportable pour personne, pas même pour les plus convaincus de la nécessité de maintenir ce passage. A notre avis, une seule solution s'impose : non seulement il faut maintenir autour de la maison d'al-Guiridliyyah ce qui subsiste encore, mais encore compléter le tout par des arrangements neufs qui lui donneront une silhouette et sur ses façades un aspect acceptable. Le crédit employé à détruire pourrait être employé à des reconstructions partielles; le rattachement, d'une part aux jardins et, d'autre part aux murs sud, se ferait aisément.

Les aspects extérieurs de la Citadelle sont assez faciles à défendre; la hauteur et la construction des murs d'enceinte sont de sûrs garants. Une zone de protection limitant les hauteurs des maisons, dans les parties où les immeubles s'accolent aux murailles, suffirait à nous rassurer. Il n'en est pas de même de l'intérieur, envahi par les casernements. Il faut sauvegarder par un classement général l'esplanade sur laquelle se groupent la mosquée de Mohammad Ali, le Palais des Bijoux, l'ancien Hôtel des Monnaies et la mosquée de Mohammad an-Nâsir ibn Qalaoûn. Ce dernier monument, document rare pour l'archéologie musulmane, est particulièrement en danger.

Quelques voies principales sont à prendre sous une protection générale; ce sont :

dant les années 1929 et 1930, à la suite d'un rapport fourni par nous. Malgré les réserves faites par certains membres, la majorité se dé-

cida pour le dégagement, abstraction faite de la maison d'al-Guiridliyyah (avril 1930), ménagée pour des discussions futures.

1° L'artère médiane qui traverse toute la ville et passe, après avoir croisé le Boulevard Mohammad Ali, devant la mosquée Almâs, le tombeau de Hassan Sadaqa, pour aboutir, au sud de la ville, au tombeau de Chagarat ad-Dorr (*a, b, c*).

2° La voie qui prend à la mosquée d'al-Ghoûri, près de Midân al-Manchiyyah et passe au sud de la mosquée d'Ibn Toûloûn (châri' Darb al-Hosr, etc.) (*d, e, f*).

3° La grande voie qui commence à Midân al-Manchiyyah, à la mosquée de Qanbâi al-Mohammadi et aboutit à la mosquée de Ladjîn (châri' al-Khoudeiri, châri' as-Salîba, châri' Chaikhou) (*g, h, i*).

Des zones de profondeurs variables pourraient accompagner ce classement de rues.

En ce qui concerne les monuments, en toute première urgence nous signalons les mesures à prendre pour sauver les vestiges de la mosquée de Mohammad an-Nâssir, à la Citadelle. Un chantier était en cours, qui fut suspendu par suite d'un procès avec l'entrepreneur : cet état de choses ne devrait pas empêcher de poursuivre (en prenant toutes garanties par contrat) des travaux de consolidation et de déblaiement qui sont de toute première nécessité⁽¹⁾.

Le Palais Yachbak, non loin de la mosquée du sultan Hassan, est un groupement considérable de ruines dont on peut tirer un parti, tout en les garantissant⁽²⁾. Un plan d'ensemble d'aménagement, qui comprendrait un

(1) MOSQUÉE DE MOHAMMAD AN-NÂSSIR
(pl. VI, *b, c*), à la Citadelle.
N° 143 du Plan.

718-735 H. = 1318-1335 A. D.

(Époque des Mamelouks baharites.)

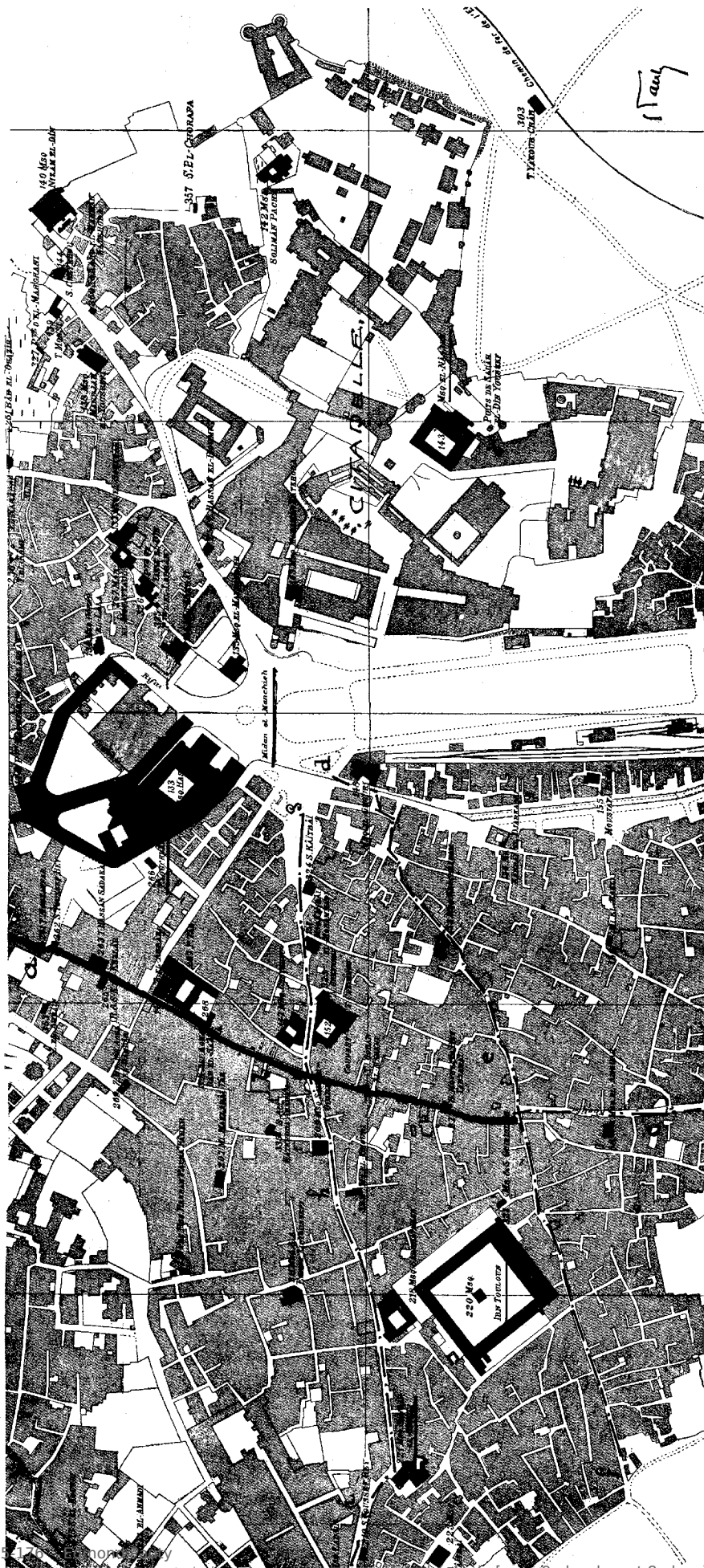
Depuis longtemps abandonnée, cette mosquée voit ses éléments d'une grande importance archéologique disparaître peu à peu. C'est miracle qu'il subsiste encore des piliers, ceux-ci se déversant.

Malgré la procédure en cours menée contre l'entrepreneur, ne pourrait-on pas reprendre ce chantier ? Il faut coûte que coûte s'occuper de ces vestiges, les consolider, les rendre accessibles.

(2) PALAIS DE YACHBAK,
appelé aussi PALAIS BARDAQ,
à châri' al-Mouzaffar. — N° 266 du Plan.
(Époque des Mamelouks baharites.)
738 H. = 1337 A. D.

Des consolidations ont été faites sur les vestiges de ce Palais important. La porte monumentale, les grandes salles ont été préservées du désastre. Il importe maintenant de tirer parti de cet ensemble, en dégagant ses abords que l'on pourrait aménager en jardin, et de trouver une affectation quelconque à ses immenses locaux.

Une étude s'impose en vue de fixer les détails d'aménagement général, de restauration et de reconstitution partielle s'il y a lieu.



Partie sud de la ville du Caire. — Quartiers Khalifa sud et Sayyeda Zainab.

Edm. PAUTY, Défense de l'ancienne ville du Caire.

large emploi de jardins, en face du mur rigide de la mosquée du sultan Hassan, serait à conseiller.

Les restaurations de la mosquée et du couvent de Chaikhou ⁽¹⁾ sont à entreprendre en même temps; leur intérêt artistique et archéologique nous impose de les remettre en état, en poursuivant l'œuvre de restauration déjà réalisée antérieurement.

Les travaux de la mosquée d'Ibn Toûloun, dans laquelle on a entrepris de ramener au niveau ancien le sol de l'enceinte (ziyada) et la reconstitution de l'ancien plafond, sont à mener activement. Nous croyons qu'il serait préférable de remettre en discussion la reconstruction de l'ancienne nef sur cour, disparue, qui pose un problème délicat pour l'aspect général de la mosquée, sans qu'il soit bien démontré l'utilité d'un tel projet (voir note sur Ibn Toûloun).

Enfin, à la mosquée de Sangar al-Gâouli ⁽²⁾ un travail de réfection est en

⁽¹⁾ MOSQUÉE DE L'ÉMIR CHAIKHOU,
COUVENT DE L'ÉMIR CHAIKHOU (pl. VII, c),
ABREUVOIR DE L'ÉMIR CHAIKHOU,
à chârî as-Saliba.
(Époque des Mamelouks baharites.)

Numéros du Plan :

147 (Mosquée) 750 H. = 1349 A. D.
162 (Couvent) 756 H. = 1355 A. D.
323 (Abreuvoir) — —

Un chantier de longue haleine est à ouvrir pour la remise en état de la mosquée et du couvent qui se font vis-à-vis. Si leurs façades sont par leur portail très apparentées, leurs dispositions intérieures dissemblables leur confèrent un intérêt particulier.

Dans les deux monuments des reprises plus ou moins importantes, aux murs, aux plafonds en bois, aux voûtes, sont nécessaires, des réfections aux dallages, aux menuiseries, aux vitraux, etc.

Un crédit important serait à affecter à la remise en état de ces monuments, sur lesquels des réparations partielles ont été faites mais par trop succinctes.

Un commerçant occupe l'ancien abreuvoir, surmonté d'un étage à machrabiyyah en corbellement, d'un heureux effet. Le carrefour de chârî Cheykhoun auquel il ajoute l'attrait de ses façades est à prendre sous une mesure de protection. En assez bon état, cet abreuvoir peut se dispenser de travaux.

⁽²⁾ MOSQUÉE D'AHMAD IEN TOÛLOÛN (pl. VII, a),
à Qal'at al-Kabch. — N° 220 du Plan.
263-265 H. = 876-879 A. D.

Divers travaux ont été envisagés sur ce monument, certains sont en cours. Les fouilles poursuivies entre le mur d'enceinte et celui de la mosquée ont fait apparaître le niveau ancien du sol, dégageant les marches d'un perron demi-circulaire. Peut-être sera-t-il superflu de rétablir sur le pourtour ce sol ancien qui peut entraîner à des reprises en sous-œuvre, ou encore à des différences de niveau sans utilité.

C'est là question à étudier. (Cette question a été résolue depuis par le rétablissement du niveau de l'enceinte (zyada), dans sa totalité.)

cours; c'est là l'occasion de rendre présentable ce monument qui, indépendamment de restaurations, aurait besoin d'un sérieux travail de déblaiement à l'intérieur de ses murs⁽¹⁾.

LES CIMETIÈRES⁽²⁾.

Il n'est guère de visite à l'ancienne ville du Caire qui ne se termine par une promenade aux tombeaux, vers le soir. Et dans les souvenirs souvent confus que les touristes recueillent au cours de leur séjour en Égypte, celui des cimetières demeure vivace. Le pur dessin des nombreuses coupoles et des minarets se silhouettant sur le désert, l'atmosphère de silence qui les enveloppe, laissent une impression ineffaçable. Les archéologues y trouvent en des œuvres de premier ordre, un complément d'éléments architecturaux apparte-

La reconstitution de la nef du grand iwân rétablirait le plan carré originel de la cour centrale, tout en complétant l'ensemble de la mosquée, à laquelle il ne manque plus, en somme, que cette nef. Il faut cependant admettre que l'aspect général du sahn en serait changé, surtout si le décor qui couronne les arcades existantes n'était pas retourné sur cette nouvelle façade. A notre avis, si les artisans capables de faire face à l'important et délicat travail d'ornementation, tant dans la nef que sur cour, ne se pouvaient trouver, il vaudrait mieux ne pas s'aventurer dans cette entreprise.

La reprise des planchers hauts et des terrasses est une nécessité; elle mettra à l'abri le gros œuvre et les ornements intérieurs, définitivement. (La réfection du plafond du grand iwân est terminée, celle des portiques, ouest, sud et nord sont en cours).

En ce qui concerne le portail qui s'ouvre à côté de la maison d'al-Guiridliyyah, son aspect serait d'une rare indigence après la disparition de cette demeure. Nous insistons pour que le bloc qui la défend soit intégralement maintenu, ainsi que nous l'avons développé en préface.

⁽¹⁾ MOSQUÉE DE SANGAR AL-GÂOULI (pl. VIII, c), à Qa'at al-Kabch. — N° 221 du Plan.

(Époque des Mamelouks baharites.)

703 H. = 1303-1304 A. D. (xiv^e siècle).

Un chantier est ouvert avec le programme ci-dessous :

1° Réparation du dallage de la madrassa;

2° Réparation des clôtures ajourées à grands dessins floraux;

3° Reprise par parties des murs de façade.

La réfection des clôtures ajourées du portique intérieur est d'une entreprise délicate, en ce que la réparation de ces morceaux, d'une valeur décorative unique, ne peut être confiée à un artisan de second ordre. Nous insistons pour que ce travail soit suivi avec une grande vigilance.

Dans la cour, qui a conservé quelques éléments d'écriture décoration et d'ornementation, un encombrement considérable de décombres interdit l'accès et produit sur les visiteurs un effet pénible; un nettoyage et enlèvement de gravois serait indispensable.

⁽²⁾ Note communiquée à S. E. le Gouverneur du Caire au sujet de la défense du cimetière est, en juin 1930.

nant à différentes époques de l'histoire musulmane. Il y a donc un intérêt considérable à la conservation des mausolées, au maintien de leur cadre et de l'ambiance particulière de ces cimetières, faite de silence, de recueillement et de sérénité. Le caractère total de ces lieux vénérables, particulièrement goûté et apprécié des nombreux visiteurs de l'Égypte, ne saurait être sauvegardé sans une action combinée de défense des monuments et des sites.

Or, d'un premier examen général, il ressort que l'aspect exceptionnel de ces cimetières est en voie de transformation. Une population bruyante, et en quelques points nombreuse, s'abrite à l'ombre des mausolées dont elle trouble le repos. Des agglomérations, jusqu'ici localisées, tendent actuellement à se développer d'une façon certaine et inquiétante. Sans être prophète, on peut dire que prochainement ces cimetières deviendront des villages et des bourgs. Par un malchanceux privilège, ce sont les édifices les plus remarquables qui sont particulièrement choisis. Sur leurs abords, des constructeurs n'hésitent pas à élever des bâtisses dont les étages forment écran; l'étonnement du visiteur est indicible à constater combien grand est le sans-gêne de l'habitant à l'égard de monuments qui appartiennent au patrimoine national.

Au Cimetière de l'Est, la mosquée funéraire de Qâitbâi est maintenant le centre d'un quartier qui s'organise parmi les ruines qui l'accompagnent. Des constructions à étages s'élèvent et se pressent autour du Rab^s, de l'abreuvoir, du maq'ad de Qâitbâi et du tombeau de Gulchani, et les dissimulent. Vers le nord-est un immeuble important et élevé a irrémédiablement gâté ce site et attiré un surcroît de population. Et ceci n'est rien si l'on considère qu'au Cimetière de l'Imâm ach-Châfi'i, un bourg s'est constitué, qui occupe tous les vides laissés autour des tombeaux, et nous déplorons que le mal y est à peu près sans remède.

Il est de toute urgence d'éviter à tout prix, et par tous les moyens possibles, la formation de groupements d'habitants et de commerçants susceptibles de former le centre d'une agglomération, sur le terrain même des cimetières historiques.

Certes, il n'est pas opportun et guère réalisable d'exiger l'évacuation des habitations dans certains cimetières, mais il est souhaitable que des catégories soient établies, pour faciliter l'application des mesures variées qu'il conviendrait d'adopter, suivant les principaux cas qui nous occupent.

Examinons le problème posé par le Cimetière de l'Est (voir plan n° 6) :

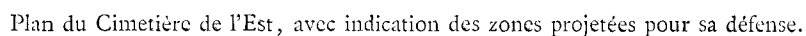
Les tombes de ce cimetière se groupent suivant une bande très allongée qui se dirige Nord-Est, Sud-Ouest. L'extrémité Nord-Est, avec le tombeau de Qansou et les mosquées funéraires d'Émir Kebîr, d'Inâl et de Barqoûq a conservé son cadre et son atmosphère de silence et de solitude. Vers le Sud-Ouest, le groupe de la mosquée, du rab^é et dépendances de Barsbâi al-Achraf, est menacé d'envahissement par le débordement du quartier qui s'est installé au centre même du cimetière, parmi les vestiges et autour de la mosquée funéraire du sultan Qâitbâi. Le respect du lieu se retrouve autour des tombeaux de Khaouand Tolbâi et Khaouand Om Anoûk, pour être à nouveau troublé vers l'ouest, en direction de la ville.

Nous pouvons distinguer assez aisément plusieurs zones menacées à des degrés divers, et dont les limites pourraient être fixées comme suit :

1° *Première zone* : de l'extrémité Nord-Est du cimetière, depuis le tombeau de Qansou au Nord-Est (164) jusqu'à ceux de Gânibek et Sab^é Banât au Sud-Ouest (110), dans laquelle des mesures d'interdiction absolue d'habiter peuvent être prises dès à présent, afin de maintenir autour des ensembles d'Inâl, de l'Émir Kebîr, d'Anas et de Barqoûq l'aspect désertique actuel. Et ceci, sans porter préjudice à quiconque, l'endroit étant jusqu'à présent à peu près inhabité, en tout cas dans sa partie la plus intéressante. En ce qui concerne les limites à donner aux terrains consentis pour le cimetière nouveau, situé au-dessus et à l'est de la mosquée de Barqoûq, elles pourraient être fixées suivant la ligne A, B du plan. Un peu plus bas le petit village qui se silhouette en B, C, D ne devrait pas sortir, à l'ouest, de cet alignement. Son débordement possible, orienté vers la ligne de chemin de fer à l'est, serait sans inconvénient, surtout avec l'obligation de ne pas élever un étage sur R, C.

2° *Deuxième zone* : commençant vers le Nord-Est, aux tombeaux, rab^é et dépendances de Barsbâi al-Achraf (121) et allant jusqu'au Rab^é de Qâitbâi (104). Dans ce quartier, et afin de refouler petit à petit l'extension des habitations débordant du centre de Qâitbâi, une réglementation qui limiterait le droit d'habiter aux seuls occupants, sans développement possible des propriétés, ni en surface ni en hauteur (avec obligation de réduire certains abus), arrêterait le mal, et permettrait ultérieurement de le faire disparaître.





<https://www.ifao.egnet.net>



Plan d'aménagement du Cimetière de l'Est, établi par le Gouvernorat du Caire,
d'après les indications portées au plan n° 6.

Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire*.

3° *Troisième zone* : le centre de cette zone serait la place précédant la mosquée funéraire de Qâitbâi (99) allant du Rab' au nord-est, jusqu'à la porte de Qâitbâi (93) au sud-est. Ici a pris pied une petite agglomération qui envoie alentour ses antennes, et constitue le foyer même du danger. Une placette offre ses côtés à la convoitise des propriétaires; des rues où le commerce a installé ses boutiques débouchent sur elle. Il est urgent de bloquer cet embryon de bourg, qui étoufferait sous peu (comme à l'Imâm ach-Châfi'i) les monuments de rare qualité groupés sur cet emplacement, et chercherait à se développer le long de la voie médiane qui se dirige vers la mosquée Barqoûq.

Pour cela il faut de toute nécessité réglementer le droit d'habiter, l'extension de la propriété en surface et en hauteur, limiter la zone de *non edificandi* qui devra être aussi vaste que possible. Dans cette zone, le plus simple serait d'interdire absolument toute nouvelle construction, et d'obliger les propriétaires à ne pas faire de surélévation; de plus, certains immeubles trop hauts près de la mosquée de Qâitbâi pourraient être réduits.

Cette troisième zone est à étudier en première urgence.

4° *Quatrième zone* : Elle s'étend au Sud-Ouest du centre de Qâitbâi pour laquelle une réglementation identique à celle proposée pour la deuxième zone serait appliquée.

Le service chargé du gardiennage des cimetières pourrait surveiller l'application des règlements. La présence constante de gardiens maintiendrait l'observation des dits règlements.

La grande voie d'accès de ces cimetières historiques pourrait partir perpendiculairement de la grande voie partant de l'Hôpital français, passant par les réservoirs, le tombeau de Qansou et aboutissant à la voie de chemin de fer à l'ouest. Cette voie longerait en *a, b, c, d* l'agglomération et rejoindrait le Mousky en tournant au tombeau Khaouand. Une voie secondaire non élargie et non macadamisée pourrait traverser le quartier central en *e, f, g, h* ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le Gouverneur du Caire, S. E. Sedky pacha, a fait dresser un plan d'aménagement du cimetière de l'Est, en 1930, en appliquant les grandes lignes des dispositions proposées

ci-dessus (plan n° 7). Ce plan a été mis en exécution; des travaux, tant pour l'aménagement des voies que pour le lotissement des parties nouvelles, ont été conduits avec diligence.

Avec le Cimetière de l'Imâm ach-Châfi'i, nous touchons au point limite où le cimetière perd sa destination et devient bourg. C'est pour éviter aux cimetières de l'Est et des Mamelouks ⁽¹⁾ d'être un jour submergés dans les mêmes conditions, que nous insistons sur l'urgence des mesures de précaution à prendre. Dans la situation actuelle, il ne peut être possible ici que d'assurer une protection aux monuments et à leurs abords immédiats. Les tombeaux d'ach-Châfi'i, de Abdallah ad-Dakroûri, la mosquée al-Leiss, le tombeau de Yahia ach-Chabîhi, etc., sont enveloppés de toutes parts, soit par des habitations, soit par des parties de cimetière. Nous devons cependant nous préoccuper de défendre leurs abords immédiats, et veiller au dégagement de leurs silhouettes.

En ce qui concerne les monuments eux-mêmes, dans la majorité des cas, le programme de conservation des mosquées funéraires dans les cimetières, ou des mausolées, n'est pas comparable à celui des monuments de la ville. Ici, le temps a opéré son travail implacable de désagrégation; les matériaux, enlevés par des constructeurs débrouillards, ont souvent quitté les cimetières, pour servir à l'édification de nouvelles bâtisses. A côté de restaurations s'appliquant à des mausolées vénérés et entretenus, ou à des éléments importants pour l'histoire de l'architecture, à peu près intacts, de nombreux travaux de consolidation, des déblaiements, formeront la principale catégorie de chantiers à organiser (les mosquées d'Émîr Kebîr, d'Inâl, de Barqoûq, au Cimetière Est, par exemple). Il ne peut être question, en effet, de rétablir certaines de ces mosquées funéraires dans leur état ancien, ce serait un travail de Romains et, par ailleurs, parfaitement inutile. Mais, il nous serait précieux de pouvoir parcourir aisément, après déblaiement, des ensembles comme celui de Barsbâi al-Achraf, dont le rab' est encombré de ses ruines; le Rab' de Qâitbâi; les abords du Maq'ad de Qâitbâi et de la mosquée funéraire de Gulchani, etc., au Cimetière Est. L'accès de nombreux mausolées, d'un intérêt évident, est défendu par une infranchissable barrière de matériaux.

Un chantier est en cours à la grande mosquée funéraire de Barqoûq. L'état de ce monument est tel qu'il nécessite en de nombreux points des consolidations et des restaurations. Plus urgente que le rétablissement de l'ancien dallage, qui fera intervenir dans cette cour vénérable un élément neuf sans

⁽¹⁾ Voir plan n° 5 — plan du Cimetière sud.

évidente utilité, la réfection des murs et des voûtes, celle des minaret, des dallages, des mausolées, des escaliers donnant accès aux terrasses, s'impose plus particulièrement.

LE VIEUX-CAIRE ET LES MONUMENTS COPTES.

Au Vieux-Caire, avec le Qasr ach-Cham^c et les monuments qu'il renferme, le Nilomètre et les jardins environnants, la mosquée de 'Amr ibn al-'Ass, le Nil enfin, qui impose à tout ce quartier son atmosphère, nous touchons à un problème délicat de défense de sites, de quartiers et de monuments. Un cas particulier se présente : les ouvrages coptes. L'Archéologue, que passionnent les étapes parcourues par l'art musulman en Égypte, ne peut distraire de ses recherches les documents rares et précieux laissés par les siècles où fleurirent les arts coptes, parallèlement aux productions dites musulmanes. Que ce soit pour déterminer les premiers balbutiements de l'art chrétien, ou encore pour dénombrer les matériaux qui formèrent à ses débuts l'art musulman, l'ancien art copte nous impose l'ensemble de ses monuments, de ses bois et pierres sculptées, de ses fresques. L'attention du monde savant européen et égyptien (une section d'art copte existe au Musée du Louvre) est fixée sur l'ensemble des pièces rassemblées dans les musées et dans les églises, en particulier sur les œuvres du v^e au viii^e siècle de l'ère chrétienne, et de la grande période fatimite des x^e et xi^e siècles. Ces documents, connus et catalogués, ont acquis une place de choix dans la nomenclature des objets d'art. Ainsi, il est hors de doute que les pièces, patiemment recherchées et réunies avec goût par S. E. Simaïka pacha, apportent une contribution certaine au patrimoine artistique de l'Égypte et du monde; bien plus, ce musée a acquis, avec l'intérêt grandissant qui s'attache aux arts coptes, une valeur commerciale très grande, accrue chaque jour. Par ailleurs, le tourisme a inscrit dans son programme de visites aux curiosités du Caire, une promenade au Qasr ach-Cham^c, proche de la mosquée de 'Amr. Autour de ces églises d'un caractère original, inattendu pour le visiteur, se constitue insensiblement une réputation de rareté et d'exceptionnel qui exerce une attraction irrésistible. Nous ne devons pas l'ignorer. Ces raisons justifient la large parenthèse qu'il faut ouvrir pour la conservation

des églises qui sont souvent, en elles-mêmes, de véritables musées. Quant au rattachement aux musées nationaux, du Musée de Mou'allaga, dont la valeur est aujourd'hui incontestable, nous estimons que le Gouvernement égyptien ne doit pas rester indifférent à l'occasion qui s'offre, d'enrichir encore d'un joyau supplémentaire le patrimoine archéologique et artistique de l'Égypte, l'une des merveilles du monde (plan n° 8)⁽¹⁾.

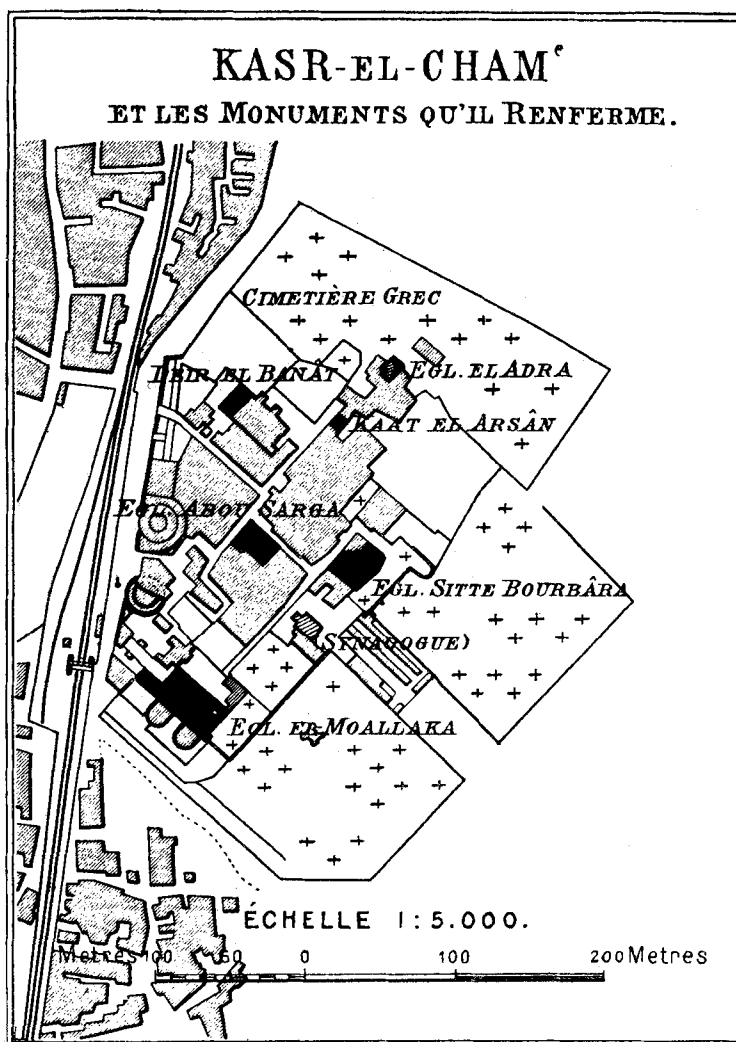
La majorité de ces églises, de dimensions modestes, sont conçues d'après l'ancien plan basilical romain; mais sur ce canevas classique, l'arrangement particulier du décor des absides laisse planer une confuse mais forte originalité : l'archéologue pressent que s'ouvre devant lui un recueil précieux où il démêlera peut-être des problèmes historiques laissés jusqu'à ce jour dans le mystère. Le Vieux-Caire perdrait, si ces reliquaires disparaissaient un jour, une large part de son intérêt. Ils sont liés aujourd'hui au sort de ce vieux quartier qui leur forme un cadre et assure leur conservation.

La mosquée de 'Amr ibn al-'Ass, qui fit l'objet d'un concours en vue de sa reconstitution⁽²⁾, occupe une place considérable dans l'histoire de l'art musulman. Sa date de fondation la signale à l'attention des archéologues et, à tort ou à raison, ses murs, d'une ancienneté relative, ont acquis un caractère sacré. Le monde savant a accueilli en bloc ce monument, successivement détruit et reconstruit, en tout ou en partie, à des époques diverses; les artistes en ont fixé la physionomie. C'est dire que pour les fouilles qui pourraient y être faites, il importe de se soucier de la surveillance exercée par les spécialistes qui, non seulement craignent toujours un attentat, mais encore se passionnent pour les découvertes nouvelles. Étant donné l'histoire complexe de cette mosquée, les recherches, qui devraient surtout procéder par sondages localisés, ne sont susceptibles de donner des fruits qu'après une préparation longuement préméditée; encore restons-nous sceptiques quant à leurs résultats. Ces sondages discrets doivent respecter les vieux murs; des travaux faits sans ménagements pourraient inquiéter leur stabilité. Quoi qu'il en soit, cette

⁽¹⁾ Ce rattachement est aujourd'hui réalisé.

⁽²⁾ Une étude consciencieuse et précise des vestiges de ce monument a été faite en 1926 par le capitaine Creswell pour le programme du «projet de reconstruction de la mosquée

d'Amrou, au Caire, au temps de sa plus grande splendeur». Le projet, très critiquable dans ses intentions, souleva, lorsqu'il fut connu, les protestations du monde savant. Il n'a comporté, fort heureusement, aucune réalisation.



Plan du Qasr ach-Cham' et des monuments coptes qu'il renferme.

mosquée est visitée par un public nombreux et nous devons en maintenir le caractère actuel et le cadre.

Le Nilomètre de Rôdah tient, par son programme particulier et son âge, ainsi que la mosquée de 'Amr, une situation prépondérante dans la nomenclature des premiers monuments musulmans. Sa restauration s'impose, elle est délicate, et nous devons louer ici l'intérêt passionné que lui porte Kâmel bey Ghâleb, Inspecteur général des Irrigations de la Haute-Égypte, qui cherche la meilleure combinaison technique pour prolonger l'existence de cet édifice. L'importance de ce travail de restauration ne doit pas passer inaperçue : une collaboration constante, technique, doit obligatoirement être assurée entre les services intéressés et le Comité de Conservation des Monuments de l'Art arabe.

Ainsi, autour de la mosquée de Amr, du Nilomètre et des Monuments coptes, nous voyons tout un quartier aux rues pittoresques et variées; des jardins, des sites sur lesquels un manteau de défense doit être jeté. Des mesures graduées, comparables à celles qui furent proposées pour la ville ancienne du Caire, pourraient être imposées, et poursuivie l'heureuse initiative prise par le Service des Travaux publics pour l'aménagement, après expropriation, des jardins entourant le Nilomètre. Ces jardins, rendus accessibles au public et surveillés, constitueraient l'une des attractions les plus séduisantes du Caire.

Un ancien quartier, celui de Boulâq, visité par nous en détail, recèle en un groupement ramassé de rues et de petites places, des mosquées, des vestiges de minarets, et surtout un nombre important d'okelles vastes et voûtées, construites en pierre. Ce centre ne ressemble à aucun autre point de la ville, il a son histoire, ses particularités. Nous croyons devoir insister pour qu'une étude de conservation soit faite en vue de maintenir à ses ruelles leur caractère, et obliger les propriétaires à sauvegarder les vestiges d'okelles nombreuses, qui abritent des marchandises, servent de docks.

CONCLUSION.

Après la lecture de cette étude qui, nous le répétons, n'a d'autre prétention que de fixer un plan général de travail et de signaler les points essentiels à défendre, des questions se posent naturellement.

Peut-on prétendre mettre en œuvre un plan général de conservation sur les bases exposées plus haut, sans léser considérablement les intérêts particuliers, dresser par cela même contre soi l'opinion publique, enfin encourir le risque d'une opposition systématique de la part de l'administration chargée de son application? Par ailleurs, une action de ce genre ne sous-entend-elle pas l'affectation d'un crédit considérable, tant pour la constitution d'un plan que pour répondre aux conséquences possibles de son application?

En premier lieu, ne perdons pas de vue que le monde entier considère comme un incomparable musée le territoire égyptien; nous voyons en effet défiler chaque année un nombre considérable de savants, d'artistes et de touristes. Que ce soit pour le maintien d'un renom qu'il doit aux monuments de son passé ou pour les profits que le pays tire de cette réputation, lesquels sont énormes, la nécessité d'une action conservatrice est indéniable. Si l'opinion publique égyptienne était pénétrée de cette vérité élémentaire, elle serait mieux préparée à accepter des mesures qu'elle peut considérer, à tort, comme très dangereuses pour ses intérêts privés. Quelques concessions faites à l'intérêt général, sur l'esthétique d'une façade ou la hauteur d'un immeuble ne sont pas, à tout prendre, si difficiles à consentir, et le bénéfice que le pays peut en retirer, mis en regard de ces petits inconvénients, fait lourdement pencher la balance. Au point de vue administratif, loin d'être une complication pour les services, nous prétendons qu'une vue nette des réglementations précises sur la conservation rendra toujours la réalisation des problèmes plus facile, car elle supprime l'hésitation des directions sur des questions qui ne leur sont pas toujours très familières, parfois même complètement étrangères. Quant aux crédits nécessaires à un travail général de restauration et de défense de la ville, nous pensons que rien ne se réalise en un jour, et que le fait d'avoir prévu n'implique pas que tout doit être entrepris en même temps; il y a des degrés dans l'urgence⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Comme suite à ce rapport, fourni en février 1929, j'ai cru devoir adresser la lettre ci-dessous à S. E. le Ministre des Wakfs, afin d'obtenir la réunion d'une commission extraordinaire, qualifiée pour dégager une doctrine de défense et un plan d'action conservatrice pour l'ancienne ville du Caire.

Le Caire, le 25 avril 1929.

«Des entretiens divers avec des personnes qualifiées, au sujet de la défense de l'ancienne ville, nous ont révélé combien celle-ci présente de difficultés, soulève d'objections nombreuses dont il ne faut nier parfois ni le bien-fondé ni l'intérêt. Bien plus, en concluant sur ces consi-

Sous l'impulsion éclairée de SA MAJESTÉ LE ROI FOUAD I^{er}, l'Égypte prend un essor remarquable. Sous cette active et bienfaisante action qui encourage l'évolution des arts, ceux-ci manifestent une vie nouvelle qui exprime

dérations générales, on inclinerait volontiers vers le pessimisme et, si l'on n'y prenait garde, convaincu de la vanité de toute tentative, laissant aller les choses, nous abandonnerions tout effort dans le sens de la conservation. Nous assisterions ainsi les bras croisés, la conscience nette, à la destruction par étapes successives de l'ancien Caire, froidement préméditée.

Rien, nous dit-on, ne peut arrêter le progrès. La mode est aux grandes villes traversées de larges avenues, aux vastes immeubles confortables. L'hygiène, l'électricité, le bien-être, sont devenus le mot d'ordre; aucune classe de la société ne doit être soustraite à leurs bienfaits. Certains pensent que la seule concession réalisable qu'il soit raisonnable de faire au passé artistique et pittoresque d'une ville est de conserver ses monuments, en les isolant par des voies et des places, ou en les enveloppant de jardins; ils concourent ainsi à la beauté d'une ville nouvelle, née en partie sur les ruines de l'ancienne. Ainsi se concilie le respect dû aux vestiges et l'adhésion donnée à l'invincible poussée de modernisme et de confort, qui anime une ville en pleine évolution. Et puis, ne paraît-il pas évident que la vie débordante d'une cité en plein réveil domine toutes nos intentions? Prenons l'exemple de l'Université d'al-Azhar située en plein cœur de la vieille ville. Ce grand collège réclame impérieusement des remaniements et des extensions, pour répondre aux nécessités des études modernes. Il faut des salles de cours, des laboratoires; le nombre des étudiants s'accroissant chaque année. Malgré toutes les entraves, un inévitable débordement fera éclater tout alentour, car il faudra des logements nouveaux pour les étudiants et leurs familles. Peut-on les concevoir autrement qu'avec des dispositions et

un bien-être nouveaux? Ne voyez-vous pas que ce foyer, continuellement alimenté par la large voie d'accès qui vient de l'ouest, éclatera comme une bombe dans ce quartier d'al-Azhar, faisant tout craquer? Et même, si votre désir de conserver à tout prix vous poussait à étendre une protection générale sur un quartier moins menacé, comment obligerez-vous les locataires indigents, ou même les petits propriétaires, à entretenir leurs maisons à grands frais, car vous ne devez pas vous dissimuler que tous les propriétaires fortunés, et même simplement aisés, désertent rapidement ces quartiers sans confort, irrésistiblement happés par les immeubles neufs. Il est à peu près acquis que le tiers de la propriété dans l'ancienne ville appartient aux Wakfs privés. Pensez-vous obtenir de cette institution la création d'une caisse de réserve pour l'entretien ou la restauration des vieilles demeures, serait-ce pour les Wakfs une opération productive? Alors il vous faudra, faute d'entretien, assister à l'agonie lente de ces rues et carrefours chers aux amateurs de sensations artistiques. Ne convient-il pas mieux d'organiser toutes ces destructions inévitables, précéder le temps, se débarrasser d'un faux sentimentalisme, et disposer harmonieusement sur un plan d'ensemble l'aménagement des édifices anciens, bien garantis désormais de toute atteinte des urbanistes futurs? N'est-il pas plus sage, en somme, de faire maintenant et avec tous les ménagements, ce qui se consommera un peu plus tard, mais inexorablement, et peut-être sans respect aucun? Ces arguments ne sont pas à dédaigner; ils posent en tout cas les données du problème dans leur complexité.

Nous sommes malheureusement convaincus qu'il est bien difficile de s'arrêter sur la voie

éloquemment l'orientation du pays vers tout ce qui conditionne, ce qu'il est convenu d'appeler « le progrès ». Parallèlement, le respect et la sauvegarde des œuvres des siècles révolus, témoins d'époques de splendeur, consacreront définitivement la réputation d'attachement aux Beaux-Arts que l'Égypte, animée par Son Noble Souverain, a acquise auprès de ses amis dans le monde.

ED. PAUTY.

des destructions et que la solution qui réduirait tout effort à l'isolement des monuments classés équivaudrait à la disparition de la plupart, du tiers peut-être de ces édifices. Nous concevons assez mal la conservation de petits monuments faits pour leur milieu, perdus dans le vide des places et des voies spacieuses, enveloppés d'immeubles d'aspect nouveau. Ainsi, s'il était parfaitement démontré, après examen, qu'il faille abandonner l'espoir de sauver la vieille ville en tout ou en partie, nous aurions aussi à déplorer la perte d'un grand nombre de monuments dans un avenir peut-être assez proche, car les vagues d'assaut sont prêtes. C'est dire que ce sujet brûlant et difficile de la conservation de l'ancienne ville doit être abordé au plus tôt, en lui donnant toute l'ampleur qu'il comporte. Par ailleurs, étant donné la complexité du problème, il est de toute première nécessité de rendre pratique une collaboration entre les Bureaux du Tanzim et le Comité de Conservation des Monuments de l'Art arabe, en élaborant une doctrine générale de défense. Une commission composée de membres appartenant à ces deux groupements ne pourrait-elle, en toute liberté, ouvrir une discussion sur cette question? Cette conférence préliminaire n'aurait présentement d'autre but que de faire la lumière sur quelques points essentiels. Nous nous permettons de résumer certains d'entre eux :

(1) Reconnaît-on aux anciens quartiers un intérêt archéologique, artistique et touristique

et veut-on, malgré la complexité du problème, tenter leur conservation en tout ou en partie?

(2) Admet-on que la conservation de monuments classés est liée en grande partie à celle de l'ancienne ville; en tout cas, veut-on chercher le moyen de garder à certains monuments leur cadre de rues et de carrefours?

(3) Le grand danger pour l'ancienne ville étant fait, avant tout, de la pénétration en elle d'un réseau de grandes voies, ainsi que de la création de centres nouveaux d'immeubles, ne serait-il pas possible d'aménager le plan général d'extension de la ville du Caire, de façon à décongestionner la vieille ville, pour éviter la nécessité, après un accroissement de population, de créer des places et voies nouvelles? Toute tentative, par exemple, pour reporter au delà du Khalig, à l'ouest, les développements de quartiers neufs nous paraît désirable.

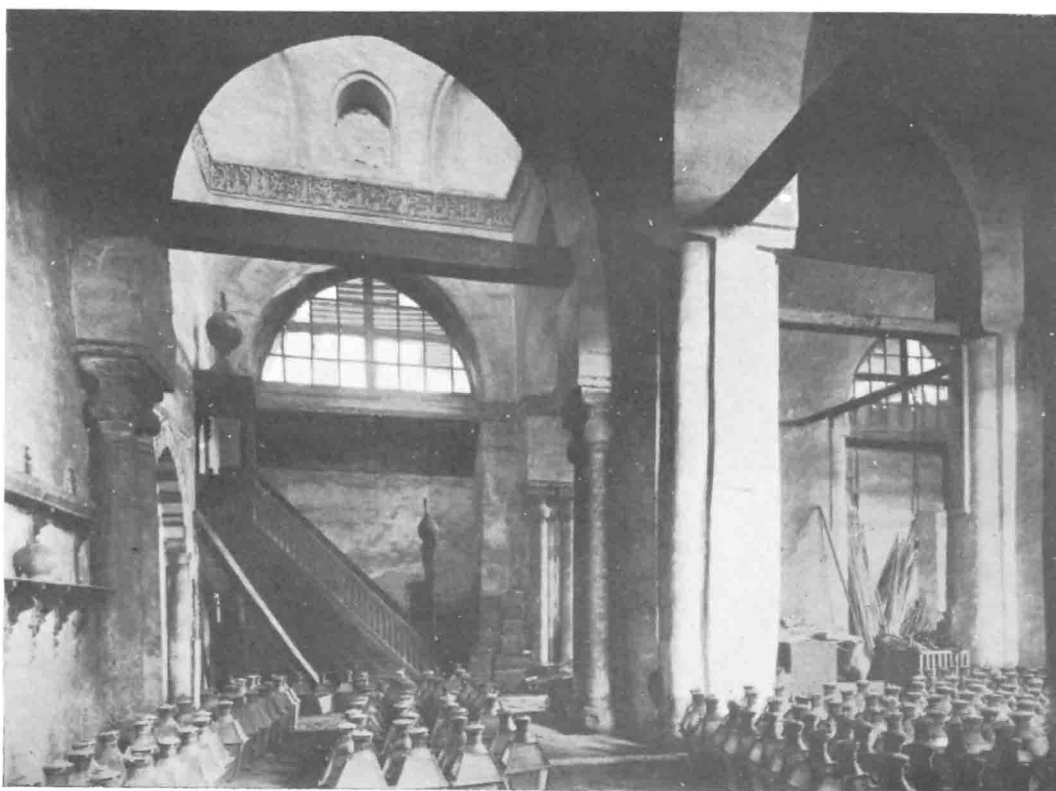
(4) Les mesures de grande voirie, applicables pour la ville en général, ne sauraient satisfaire les buts que nous nous proposons pour la protection des aspects de l'ancienne ville. Ne pourrait-on compléter ces lois par un additif mieux adapté (tracé de voies, alignements, saillies, etc.)?

Fait au Caire, le 25 avril 1929.

Les conclusions énumérées à la fin de cette lettre furent adoptées par le Comité en une séance du 4 juin 1929; cependant la réunion mixte demandée n'a jamais été obtenue.



a. — Vue d'ensemble de la cour de la mosquée d'al-Hâkim.



b. — Vue intérieure de la mosquée d'al-Hâkim.

Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire*.



a. — Mosquée funéraire de Qalaoûn.



b. — Tombeau de Tatar al-Hegâziyah.

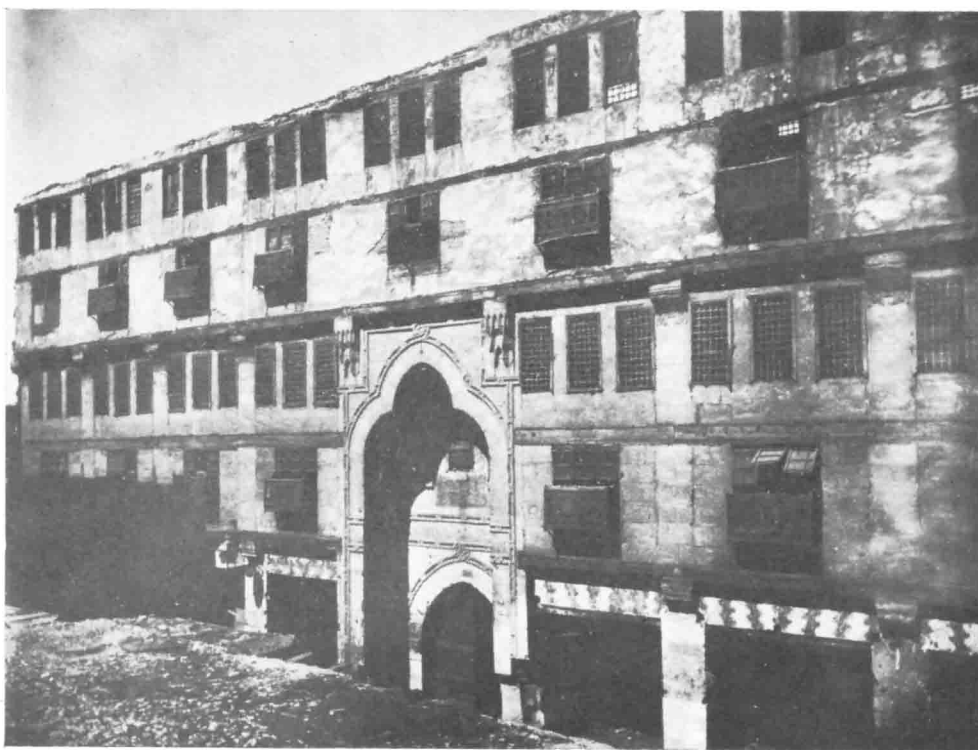


c. — Portail de la mosquée de l'Émir Misqâl.



d. — Mihrab de la mosquée de l'Émir Misqâl.

Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire*.



a. — Façade de l'okelle de Qäitbâi.

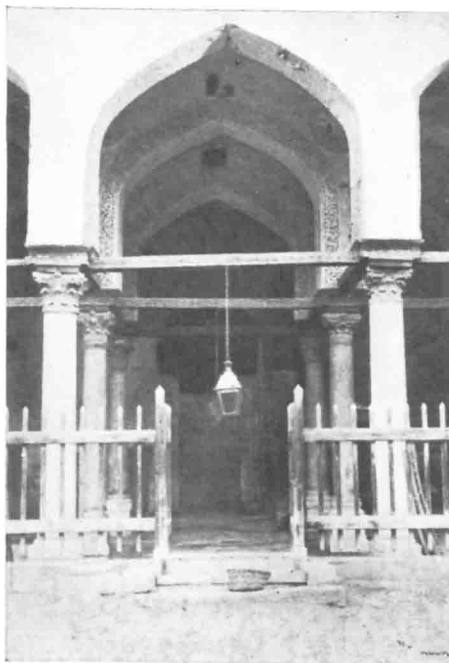


b. — Façade du Palais Bechtäk
sur chârî' an-Nahassin.



c. — Vestiges de la mosquée de Beibars
(chârî' an-Nahassin).

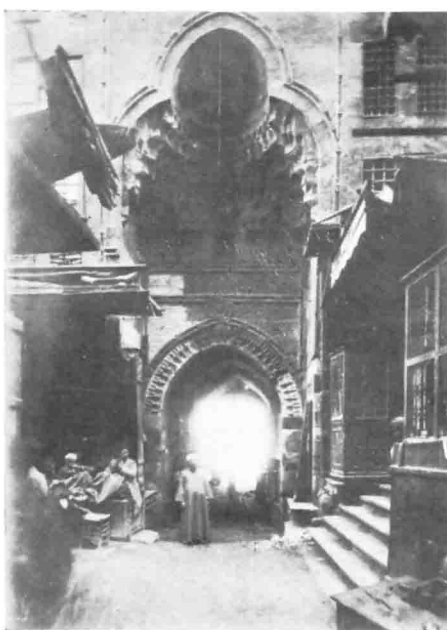
Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire*.



a. — Travée devant le mihrab
de la mosquée d'as-Sâlih Talâyi'.



b. — Portail de la mosquée al-Ghoûri.



c. — Portail de l'okelle al-Ghoûri,
au Khân al-Khalili.



d. — Bâb al-Bâdistân, au Khân al-Khalili.

Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire.*



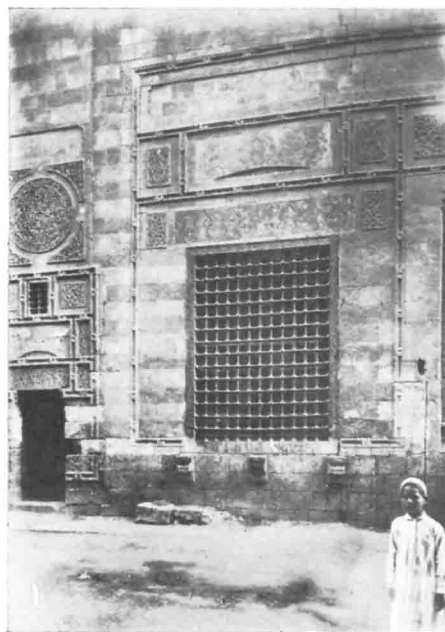
a. — Maq'ad du Sultan al-Ghouri.



b. — Intérieur de l'okelle al-Ghouri.

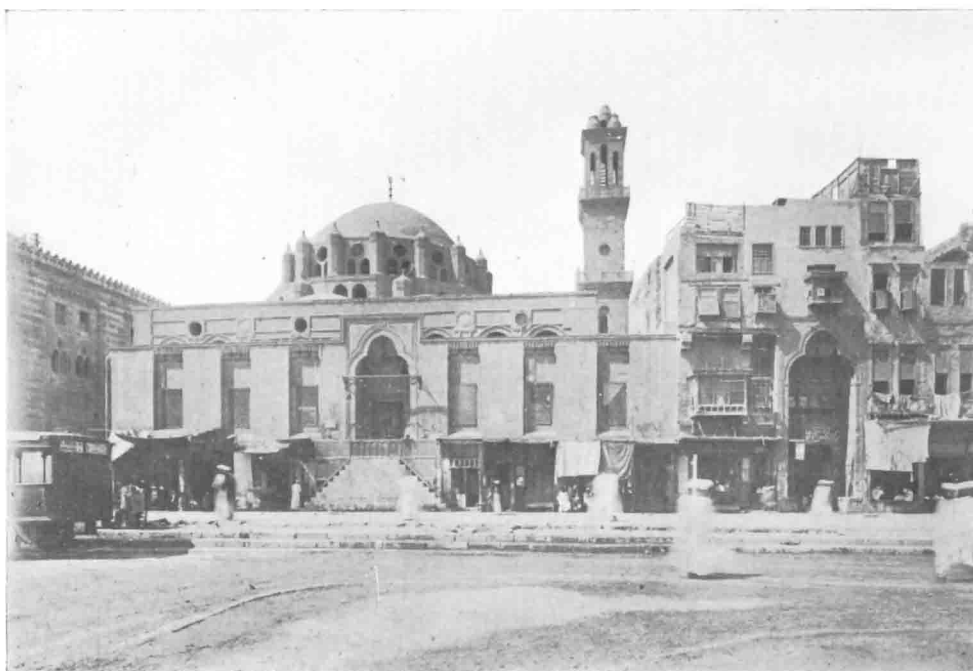


c. — Maison Sa'id Pacha (châri' at-Tablita).



d. — Détail du sabil-kouttab de Qâitbâi.

Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire*.



a. — Mosquée et sabil-kouttâb de Mohammad bey Aboul-Zahab.



b. — Vue sur le sahn de la mosquée de Mohammad an-Nâsir, à la Citadelle.



c. — Intérieur de la mosquée de Mohammad an-Nâsir, à la Citadelle.

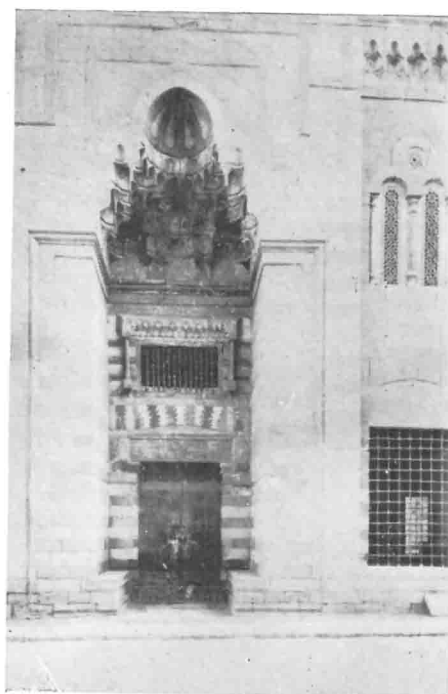
Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire*.



a. — Sahn de la mosquée d'Ibn Tôuloun.

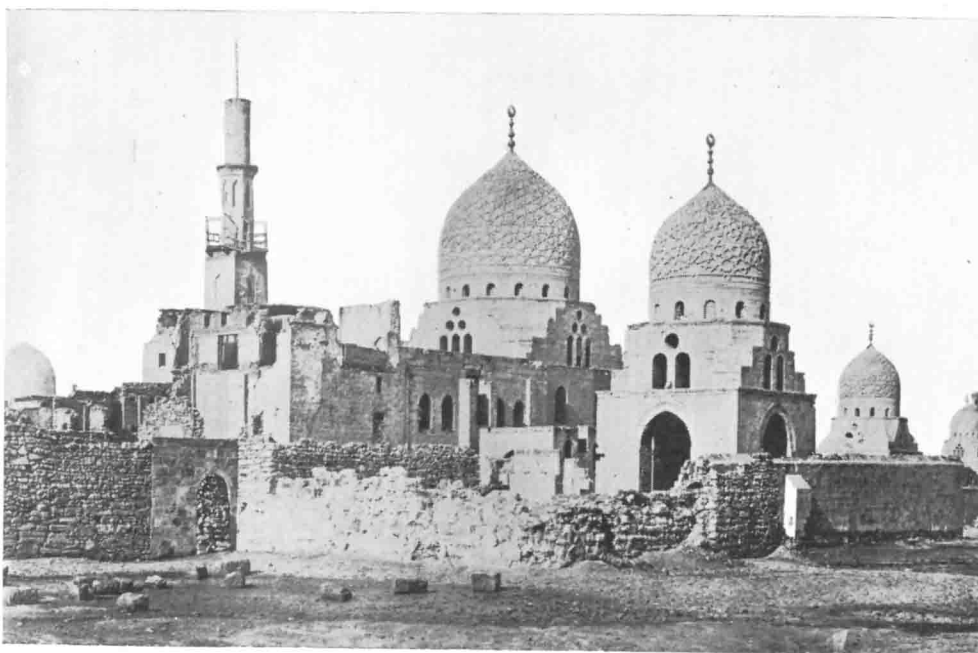


b. — Minaret et portail de la mosquée de Mohammad an-Nâssir, à la Citadelle.



c. — Portail du couvent de l'Émir Chaikhou.

Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire*.



a. — Cimetière de l'Est, mosquée de Barsbāi al-Achraf.

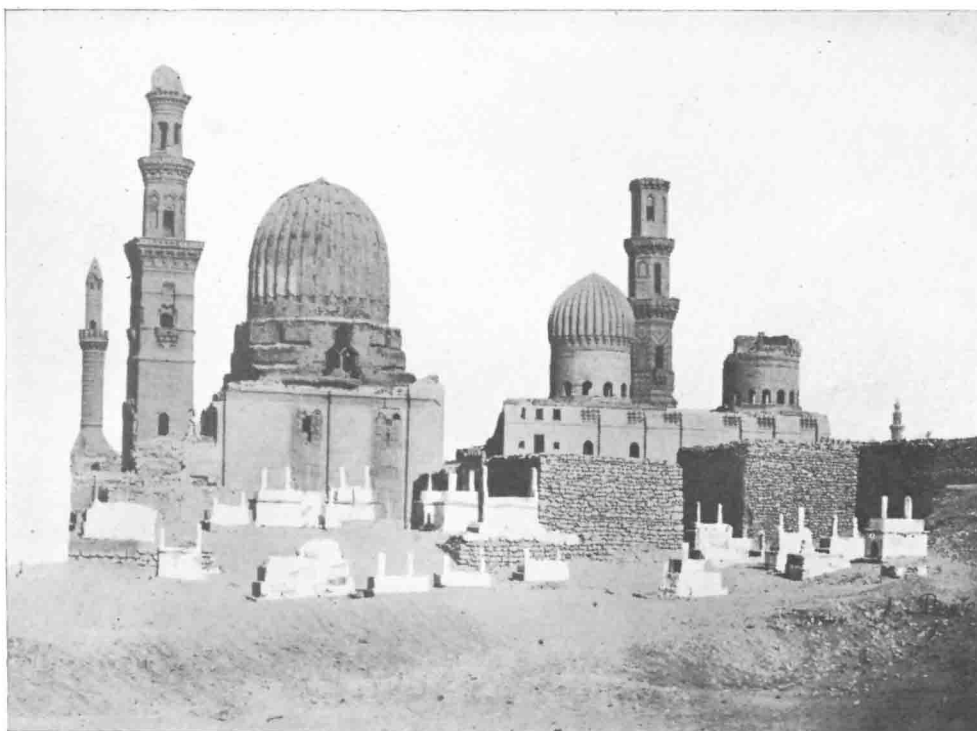


b. — Coupole du mausolée de l'Imām ach-Chāfi'i.



c. — Mosquée de Sangar al-Gaouli.

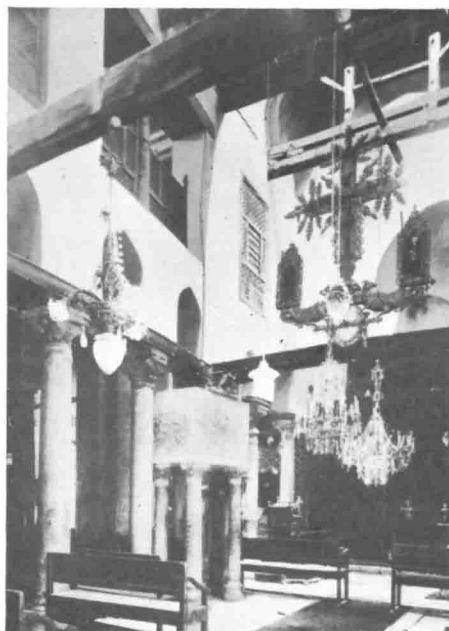
Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire*.



a. — Cimetière du Sud, Minarets et Mausolée de Soultâniya.



b. — Église copte de Sitt Barbara (restaurée).



c. — Église copte d'al-'Adra, près de Bâb Zouwaila.

Edm. PAUTY, *Défense de l'ancienne ville du Caire.*